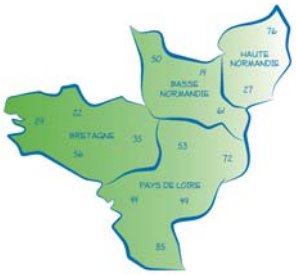

Mercredi 16 novembre 2011

Coopération concours Grand Ouest
Centre organisateur : Service Interrégional des Concours
adossé au CDG 35

Sujet national pour l'ensemble des Centres de Gestion organisateurs du concours

CONCOURS INTERNE ET DE 3ème VOIE D'ATTACHE TERRITORIAL

- SESSION 2011 -

Spécialité Animation

RÉDACTION, À L'AIDE DES ÉLÉMENTS D'UN DOSSIER RELATIF AU SECTEUR DE L'ANIMATION DANS UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, D'UN RAPPORT FAISANT APPEL À L'ESPRIT D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE DU CANDIDAT, À SON APTITUDE À SITUER LE SUJET TRAITÉ DANS SON CONTEXTE GÉNÉRAL ET À SES CAPACITÉS RÉDACTIONNELLES, AFIN DE DÉGAGER DES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES APPROPRIÉES

Durée : 4 h 00
Coefficient : 4

Ce document comprend un sujet de 2 pages et un dossier de 31 pages.
S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

RAPPEL
⇨ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie,** ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
⇨ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, …) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
⇨ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu, est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

<u>Sujet</u> :

Vous êtes attaché territorial, responsable du pôle « animation et vie sociale » de la commune de X.
La commune compte près de 53 000 habitants et constitue la ville centre d'une communauté d'agglomération.
A l'occasion de l'inauguration du nouveau logement-foyer pour personnes âgées, l'équipe municipale a pu échanger avec les nombreux partenaires institutionnels, partenaires sociaux et associations du territoire.
Ces acteurs évoquent à la fois l'isolement de certains jeunes retraités et personnes âgées ainsi que les attentes nouvelles qu'expriment les nombreux retraités qui viennent s'établir sur le territoire.
Le Directeur général des services vous demande de rédiger, à l'attention du Maire, un rapport sur la mise en place d'une politique d'animation adaptée en direction des personnes retraitées et des personnes âgées. Il souhaite que ce rapport permette de dégager des solutions opérationnelles appropriées.
Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

Reproductions effectuées par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine avec l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC – 20, rue des Grands Augustins – 75006 PARIS). Les documents reproduits sont des œuvres protégées et ne peuvent à nouveau être reproduits sans l'autorisation préalable du CFC.

SOMMAIRE DU DOSSIER

Dossier de 31 pages

DOCUMENT 1 :	Exposé de la situation	1 p.
DOCUMENT 2 :	Les personnes âgées : l'animation, une invitation à ne pas simplement s'occuper *Actes, n°408, mai 2010*	6 p.
DOCUMENT 3 :	Des jeunes volontaires en service civique luttent contre l'isolement des personnes âgées *Actes, n°410 - 411, septembre - octobre 2010*	1 p.
DOCUMENT 4 :	Les logements-foyers, établissements d'avenir ? *Actualités sociales hebdomadaires, n°2693, 21 janvier 2011*	4 p.
DOCUMENT 5 :	Actions en direction des retraités les plus fragilisés (extraits) *Actualités sociales hebdomadaires, n°2712, 3 juin 2011*	1 p.
DOCUMENT 6 :	Projections de population à l'horizon 2060 *Insee Première, n°1320, octobre 2010*	1 p.
DOCUMENT 7 :	Une animation bien orientée *Géroscopie pour les décideurs en gérontologie, n°1, octobre 2010*	2 p.
DOCUMENT 8 :	L'intergénération : un levier pour l'action sociale ? *Actualités sociales hebdomadaires, n°2706, 22 avril 2011*	4 p.
DOCUMENT 9 :	Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble *Fondation de France et Fondation Bruneau –Appel à projet 2011*	4 p.
DOCUMENT 10 :	Passeport seniors 2011 *CCAS de la Ville de Nîmes*	2 p.
DOCUMENT 11 :	Projet Accord'âge à Aix-les-Bains *Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain – Rhône-Alpes , le site internet www.crdsu.org, 2011*	2 p.
DOCUMENT 12 :	Seniors, le coup de jeune ! *Le Journal – Ville d'Armentières – octobre 2010*	3 p.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

EXPOSE DE LA SITUATION

Quelques indications sur la commune

La commune de X compte environ 53 000 habitants et constitue la ville centre d'une communauté d'agglomération.

Cette commune a longtemps été marquée par les activités sidérurgiques et minières. Une part importante de la population est constituée d'ouvriers ou anciens ouvriers, et de personnes issues de l'immigration. L'un des quartiers relève de la politique de la ville.

Elle connait un vieillissement de la population accentué par l'installation de nombreux retraités attirés par la réputation de la région, la richesse de son patrimoine et sa proximité avec un parc naturel régional.

Plusieurs maisons de retraite privées sont installées sur cette commune qui vient par ailleurs d'inaugurer un logement-foyer de 70 appartements géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

La vie associative de la commune est particulièrement riche, que ce soit dans le champ socioéducatif (centres sociaux, MJC, ludothèque, Restos du cœur, associations communautaires...), la culture ou les sports.

De nombreux équipements sont présents : écoles, collèges, un lycée général et un lycée horticole, médiathèque, théâtre, cinéma…

La ville est jumelée de longue date avec trois communes en Allemagne, Portugal et Pologne.

Quelques indications sur les services municipaux :

Vous êtes attaché territorial, responsable du pôle animation et vie sociale. Ce pôle est composé du service des sports, de la direction des affaires culturelles, du service jeunesse et de l'équipe politique de la ville.

Plusieurs filières sont représentées au sein du pôle dont vous avez la charge : administrative, sportive (ETAPS - éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives), animation (animateurs et adjoints d'animation) et culturelle (adjoints territoriaux du patrimoine)

Le logement-foyer récemment inauguré est rattaché au CCAS et comprend un personnel relevant essentiellement de la filière sanitaire et sociale.

DOCUMENT 2

Actes, "Personnes âgées : l'animation, une invitation à ne pas simplement s'occuper", mai 2010

Dossier du mois

Personnes âgées : l'animation, une invitation à ne pas simplement s'occuper !

Parce que l'animation est un élément phare de l'activité des CCAS en direction des personnes âgées, ce dossier propose de creuser les nouvelles idées qui émergent ici et là, en établissement, accueil de jour ou à domicile. Si l'animation a pu souffrir d'une image futile, consensuelle mais peu dynamique, voire poussiéreuse, elle a certainement gagné ces dernières années une meilleure reconnaissance au sein des établissements et services en direction des personnes âgées. Avec une approche qui dépasse le simple temps occupé...

© Rémi Boisseau

Il n'en reste pas moins qu'elle repose toujours sur de grands classiques : repas de Noël et de Pâques, semaine bleue, loto, thés dansants, jeux, ateliers manuels... Si certains semblent désuets, ils restent malgré tout légions, et forment le socle de base des animations proposées par les établissements ou services dédiés aux personnes âgées. Mais, comme le disent les animatrices elles-mêmes : l'animation doit être en perpétuel mouvement. Certains CCAS ont ainsi su mettre en place de nouvelles pratiques innovantes pour s'adapter aux nouveaux besoins et attentes. Certains de ces besoins demeurent récurrents, mais prennent une ampleur plus importante du fait de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes : nourrir le lien social, lutter contre l'isolement, prévenir la perte d'autonomie. D'autres s'affirment, autour de la prise en compte des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles de comportement. Certains émergent enfin, au fur et à mesure de l'arrivée de nouvelles générations de retraités, plus exigeants. L'apport des technologies de l'information et de la communication offre de nouvelles pistes. De même que les activités autour du sport ou du bien être. Pour les équipes, ces animations peuvent se révéler de vrais ballons d'oxygène, à condition qu'elles aient le temps de pouvoir y participer...

PLACE... AUX ACTEURS

Lavande, ylang ylang, romarin... Ces essences font partie de la palette des huiles essentielles diffusées depuis près de trois ans au sein de l'EHPAD parisien « Anselme Payen ». *« Nous en avons eu l'idée suite à une exposition sur ces huiles et leurs propriétés, présentée au sein de l'établissement. Après une discussion en équipe, réunissant médecin coordonnateur, infirmière, économe, soignants, nous avons décidé de faire un test »*, raconte Martine Neveu, directrice de cet établissement (180 résidents âgés dépendants). Les premiers appareils électriques qui diffusent ces essences ont été installés dans les unités de vie protégées où les résidents sont les plus agités.

S'il ne s'agit pas d'une animation en tant que tel, cela y participe estime la directrice, *« en raison du bien être que cela procure aux résidents. C'est pour cela que nous avons depuis doté de diffuseurs[1] les sept étages de l'EHPAD »*, ajoute la directrice qui mesure les quolibets que ce type d'expérience peut provoquer, même si, ici, on n'attache pas plus de vertus à ces huiles que celles effectivement recherchées et constatées : *« les gens sont apaisés, certains ont retrouvé le sommeil »*.

Un bien être... communicatif !

A Nantes, madame Josée ne s'était jamais accordée une séance dans un salon de beauté. C'est chose faite depuis maintenant trois ans que la résidence de la Haute Mitrie a mis en place un atelier soins esthétiques (massage du visage en musique, des mains, manucure, pose de vernis, épilation du visage, modelage du dos). *« Pour marquer cette première visite, elle a d'ailleurs fait un vœu »*, glisse Christine Merlet, animatrice de l'établissement, qui participe à ces ateliers co-animés par des aides soignantes. A les entendre, le bien être procuré par ces temps « pour soi » ne se limite pas à celui des femmes et des quelques rares hommes, « détendus », « décrispés », qui « se bousculent au portillon » de ce mini salon de beauté. *« On tombe la blouse. Ce qui parfois suffit à ce que les résidents aient même du mal à nous reconnaître »*, sourit Nicole Guinnouche, aide soignante. Même si cela oblige à des plannings parfois chargés pour ces dernières, ce temps d'animation (récupéré) est couru. *« J'ai souhaité y participer parce que*

Atelier soins esthétiques, CCAS de Nantes

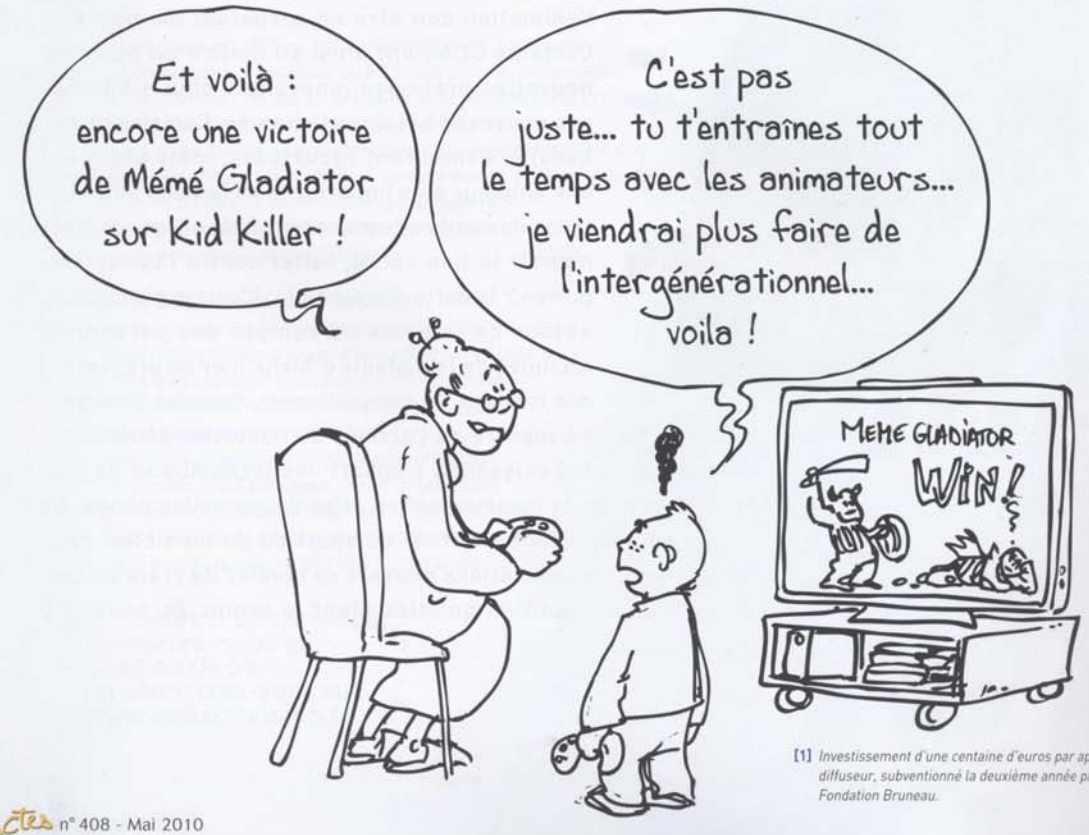

[1] *Investissement d'une centaine d'euros par appareil diffuseur, subventionné la deuxième année par la Fondation Bruneau.*

je sentais que l'on pouvait ainsi faire quelque chose pour détendre les personnes âgées et avoir une autre approche avec elles », explique Christiane Hedou, aide soignante. *« Nous avons du temps, du calme pour une relation vraiment individuelle »*, complète Nicole Guinnouche, qui mesure également l'impact sur sa pratique quotidienne de soignante : *« Mes gestes lors de la toilette sont moins médicaux ».*

« J'avais découvert une initiative similaire lors de mon stage de direction dans un EHPAD et nous avons profité d'un appel à projets de la Fondation Bruneau en 2006 pour l'expérimenter dans les EHPAD gérés par le CCAS », explique la directrice de la Haute Mitrie, Emmanuelle Morin. La formation (financée la première année grâce à une subvention de la Fondation et aujourd'hui inclue dans le budget formation du CCAS) est proposée chaque année à de nouveaux agents. Aujourd'hui, chaque établissement peut ainsi compter sur une dizaine d'agents formés. *« Cela permet d'assurer 3 à 4 séances par mois »*, souligne Emmanuelle Morin.

Du droit d'être coquette à l'image de soi décomplexée

S'approprier son corps malgré ses rides, montrer la vieillesse avec fards et couleurs... voilà autant de points communs avec l'expérience vécue il y a cinq ans par Lise Alvarez, lorsqu'elle travaillait au sein du service animation du CCAS de Narbonne, et qui a abouti à un défilé de mode seniors « décolleté s'âge ». Tout était parti d'une discussion avec une retraitée, ancienne première main de chez Balmain. De fil en aiguille, l'histoire s'est enrichie, l'équipe (une vingtaine de retraitées) étoffée et renforcée par des professionnels bénévoles (danse, musique, école de coiffure, etc.) pour construire ce défilé de A à Z, présenté lors d'une soirée mémorable au parc des expositions, devant plus de 400 personnes. Lise Alvarez avoue franchement n'avoir pas imaginé l'ampleur et l'impact que cette animation provoquerait : *« Ma motivation initiale était de revaloriser la personne âgée. Au fur et à mesure de la structuration de ce projet, j'ai pu mesurer ce qu'il apportait en donnant une autre image de soi et de la vieillesse. Ces retraitées sont devenues des stars, elles ont repris confiance en elles au point que certaines, qui n'allaient plus à la plage depuis 20 ans, ont osé y retourner ».* L'opération était risquée, reconnaît Lise Alvarez : *« peur du ridicule ; fragilité des personnes, l'une suivait à l'époque une chimiothérapie, une autre est tombée lors de la répétition. Mais ce sont des risques que nous avons su gérer, grâce notamment à l'appui des professionnels et parce que nous étions dans une relation de confiance »*, assure-t-elle.

Exigences accrues : le Loto en voie d'obsolescence !

« A mon arrivée, l'animation était très méconnue, jusqu'à l'équipe soignante qui avait tendance à la confondre avec de l'occupationnel. Or l'animation est beaucoup plus que ça, même si cela reste quelque chose d'impalpable », analyse Virginie Carémiaux, coordinatrice animation dans un EHPAD de Rouen. Pour elle, l'animation suit un leitmotiv : *« montrer qu'ils sont vivants ! ».*

«Il est vrai que les résidents sont perdus lorsqu'il n'y a pas d'animation », reprend Emmanuelle Morin, qui pointe les exigences accrues depuis quelques années, sous la pression tant des usagers, des familles que des autorités de tutelle. →

Cela a conduit à ce que son établissement *« ait la chance de pouvoir compter dans son effectif une animatrice à temps complet »*.
Au service animations seniors de la Ville de Narbonne (créé par la municipalité pour ne plus restreindre les animations seniors au seul secteur social), Lise Alvarez ressent nettement ces évolutions : *« On constate un renouveau avec l'arrivée de retraités de la région parisienne, divorcés, qui s'installent ici pour mieux vivre et ont donc des attentes plus fortes. Plus indépendants - parce que notre public est aussi un public encore valide – ils se laissent moins embarquer dans l'esprit de groupe et veulent du rythme, de l'ouverture... »*.
Un constat que corrobore le directeur du CCAS de Calais, Hans Ryckeboer : *« Si une génération adore encore la danse en ligne, en revanche, les jeux de société, c'est fini ! Ils préfèrent les ateliers plus dynamiques, comme les jeux d'animation style questions pour un champion »*. Pour les plus jeunes générations, l'empreinte des technologies de l'information bousculera certainement encore plus les pratiques. *« A nous de faire évoluer nos activités ! »*, accepte Hans Ryckeboer. *« Et de nous ouvrir sur l'extérieur »*, appuie Virginie Carémiaux, prenant l'exemple des revues de presse, moments privilégiés de discussions, nourries de souvenirs, comme lors du décès de Jean Ferrat ou de la sortie du film « La Rafle ».

Hans Ryckeboer, directeur du CCAS de Calais

Reste évidemment que ces exigences vont plus ou moins crescendo suivant l'autonomie de la personne et le public auquel s'adresse le CCAS. *« Les groupes sont rarement homogènes et il faut pouvoir mener des animations ciblées, comme des activités stimulantes pour les personnes avec des détériorations cognitives »*, reprend Virginie Carémiaux. Le CCAS de Calais travaille, lui, à deux gros projets pour créer des animations en direction d'adultes autistes ainsi que des personnes atteintes d'Alzheimer. Il s'agira d'accueils de jour conçus comme de réels *« centres de détente non médicalisés »*, insiste Hans Rickeboer, *« car notre vocation est bien le social, pas le médical »*.

(Presque) pas de frein, même pour les « publics Alzheimer »

« L'essentiel est de ne pas se mettre a priori de frein, d'éviter de mettre les personnes en échec, ne pas oublier le plaisir souvent mis de côté par rapport au thérapeutique et les activités, sources de liens sociaux », reprend Anne-Claire Colin, responsable de l'accueil de jour Les Saules à Amiens. Un centre qui a souhaité mettre en place une activité aquagym pour son public atteint de la maladie d'Alzheimer. Depuis trois ans, ces séances se déroulent à la piscine municipale, chaque mardi, encadrées par un maître nageur, du personnel du centre et des bénévoles de l'association Somme Alzheimer. *« Les objectifs sont multiples : mobilité, plaisir de la détente, se réapproprier son corps, sortir et rencontrer d'autres personnes puisque d'autres maisons de retraite se joignent à cette activité »*, évoque Anne-Claire Colin. Les « bénéfices » sont aussi variables que les personnes qui y participent. *« Pour une femme de 57 ans, c'est l'occasion de maintenir une activité physique, pour un monsieur avec de forts troubles de comportement, ce moment lui permet de se défouler. Une autre dame a pu reprendre confiance en elle »*, cite en exemple la directrice. *« Les personnes âgées ne sont plus les mêmes dans l'eau. Si l'habillage déshabillage peut être fastidieux, une fois le corps dans l'eau, la détente s'impose. Ce sont les familles qui sont les plus inquiètes car elles ont toujours tendance à trop cocooner, or notre but est aussi de donner plus d'autonomie aux usagers »*, reprend Anne-Claire Colin. Alors que la fréquentation de la structure change beaucoup d'une année à l'autre, l'activité aquagym a réussi à maintenir son attrait, malgré ces appréhensions des familles, mais aussi parfois du personnel, à se glisser dans l'eau. *« C'est pourquoi je ne l'impose à personne »*, assure la directrice qui n'hésite pas elle-même à enfiler un maillot de bain de temps en temps.

© Nicole Henry-Crémon

Sur un autre registre, mais toujours dans l'esprit de temps ludiques, le centre d'accueil prévoit de s'équiper d'une console Wii : *« Quand je vois le succès des karaokés, ou d'un jeu de calcul avec une console DS qu'avait apporté une aide soignante, je ne me pose même pas de question sur le fait que ces jeux auront leur public »*, conclut-elle.

Le sport à tous les âges !

Le CCAS de Calais vient lui de réussir à décliner les séances collectives de gym douce qu'il propose dans ses résidences clubs pour en faire bénéficier également des personnes isolées et recluses à domicile. *« Cela s'inscrit dans le cadre d'un projet global avec l'hôpital de Calais. Le but est de permettre le maintien d'une activité physique à des personnes qui, seules, laissent souvent tomber, une fois que leurs séances de kiné suivant une hospitalisation sont terminées »*, explique Hans Ryckeboer. Mais il s'agit bien *« d'une simple réhabilitation physique, sans prescription ni entretien médical »*, insiste-t-il. D'ailleurs, ces séances sont menées par un animateur sportif qui se rend au domicile des personnes, pour une série d'activités, gratuites, sur 15 jours à trois semaines. Les petits exercices s'enchaînent pour aider la personne à retrouver une tonicité musculaire et, in fine, reprendre une vie normale. D'après le directeur, les résultats sont déjà « impressionnants » au bout de 5 à 7 séances : *« Les personnes se remettent à marcher, avec ou sans canne, et ont pour certaines déjà rejoint les ateliers collectifs de gym. Ce qui est l'idéal car c'est là que l'on travaille vraiment au lien social et à la lutte contre l'isolement»*.

Le recrutement de l'animateur sportif dédié à cette activité a été permis grâce à une subvention du groupement régional de santé publique et la Fondation de France (pour son lancement). La pérennisation se fera, elle, sur les fonds propres du CCAS, qui, signe révélateur, a vu passer son équipe d'animateurs sportifs d'1 à 5 en à peine deux ans. Le CCAS peut ainsi aujourd'hui

© PIB

proposer une activité sportive chaque jour de la semaine dans une résidence ou salle de sport de la ville, adaptée à tous les niveaux et tous les âges.

S'adapter aux rythmes...

Pour « le public Alzheimer », la difficulté majeure tient à la constance et l'attention qui excèdent rarement le quart d'heure. *« Cela oblige à un fort renouvellement des idées »*, reconnaît Martine Neveu, directrice d'un EPHAD parisien. De même, les activités cognitives se déroulent plutôt le matin, les plus ludiques l'après-midi. Comme à l'accueil de jour des Saules d'Amiens, fréquenté par une cinquantaine de personnes chaque semaine, où les animations s'égrènent ainsi, matin et après midi. *« Une personne arrive avec son projet, ses loisirs. Nous devons nous y adapter. La difficulté est de varier, oser et rester souple pour savoir arrêter si cela ne fonctionne pas ou au contraire retenter »*, résume Anne-Claire Colin qui garde en mémoire le succès « surprise » d'une dictée improvisée, ou encore de visites guidées organisées avec le service patrimoine de la ville. *« Nous redoutions qu'elles s'y ennuient, mais au contraire, elles sont maintenant demandeuses »*, apprécie-t-elle.

© Rémi Boisseau

Que le public soit dépendant ou non, chacun insiste sur le fait que le propre d'une animation est *« d'être une invitation »*. *« Or, une invitation, ça peux se refuser »*, soutient Virginie Carémiaux. *« S'il y a toujours un noyau de résidents prêts à participer à tout, d'autres sont autonomes dans leurs loisirs, et s'ils trouvent leur plaisir à simplement lire, faire des mots croisés, nous n'avons aucune raison d'aller les embêter. Mais juste la précaution de vérifier, en allant les voir et en en discutant en équipe, que cela répond bien à leur souhait et leur confort »*, conclut Virginie Carémiaux.

...et aux limites et envies de chacun

« Au travers des animations, les personnes peuvent montrer ou révéler ce qu'elles sont capables de faire, mettre en exergue leurs capacités restantes. Cela change de la maladie ! Sans compter que cela nourrit également les relations avec leur famille, car si la personne âgée y trouve des occasions de prendre du plaisir, celui-ci rejaillit sur les familles comme une sorte de déculpabilisation », relance Anne-Claire Colin. C'est justement pour faciliter ou recréer ces échanges que Virginie Carémiaux, coordinatrice du service animation de l'EHPAD La Pléiade de Rouen (80 résidents), a mis en place depuis le début de l'année l'atelier cyber@age. Une salle dotée de tout le matériel nécessaire (ordinateurs, Internet, imprimante, webcams, appareil photo numérique[2]...). Virginie a commencé par enregistrer et classer toutes les photos accumulées au gré de la vie de l'EHPAD et a constitué un album par résident, qu'elle actualise désormais et que celui-ci peut faire partager à distance à sa famille. *« Ces outils sont encore nouveaux et il faut un temps d'appropriation. Mais une fois franchi ce pas, ils repèrent vite les avantages de pouvoir correspondre avec un parent éloigné, en vacances, ou encore plus facilement à entretenir des liens avec des petits enfants qui ont tous des courriels mais ne viennent quasiment pas en visite »*, note Virginie Carémiaux. L'activité n'en est encore qu'à ses balbutiements, *« car il faut aller au rythme des résidents et de leurs familles »*, mais elle est persuadée que ce mode de communication s'imposera à l'avenir, tout comme la simple consultation de sites web, pour maintenir un lien entre les résidents et à la vie à l'extérieure de l'établissement. ■

[2] *Pour un coût total de 13 300 euros dont la moitié subventionnée par la Fondation Bruneau.*

En résumé

➜ Comme le résume une animatrice, l'animation suit un leitmotiv : « montrer qu'ils sont vivants ! ». « Ils » étant les retraités ou seniors, des plus indépendants et autonomes jusqu'aux résidents d'unités de vie protégées. L'animation répond à quelques règles simples dont la première est le respect de la personne et de ses envies. Le reste est affaire d'affinités, de moyens, mais surtout d'idées... pour s'adapter aux nouvelles générations, plus exigeantes.

DOCUMENT 3

Actes, "Des jeunes volontaires en service civique luttent contre l'isolement des personnes âgées", septembre-octobre 2010

CCAS DE LAMBERSART (59) 28 000 habitants

Des jeunes volontaires en service civique luttent contre l'isolement des personnes âgées

Dans cette ville qui compte 20 % de personnes âgées de plus de 60 ans, le CCAS coordonne un réseau de solidarité « Cultivons la solidarité autour des séniors » pour tendre à rompre l'isolement des personnes âgées isolées par des visites régulières de bénévoles à leur domicile. Un programme complété par les visites de jeunes volontaires de l'antenne Nord-Pas-de-Calais de l'association nationale Unis-Cité.

Pour réduire l'isolement des personnes âgées, des jeunes volontaires en service civique avec Unis-Cité leur rendent visite à domicile. Un binôme de volontaires effectue une visite hebdomadaire d'environ 1H30, ce qui permet de tisser progressivement un lien de confiance et d'amener les personnes à participer à des sorties collectives. Les activités menées pendant ces visites sont diverses : collecte et valorisation de mémoire, jeux de société, discussions, découverte des nouvelles technologies, etc.

Les volontaires d'Unis-Cité sont des jeunes de 18 à 25 ans, de tous horizons, qui veulent s'engager au service d'une mission d'intérêt général pendant six à douze mois. Une formation spécifique leur est apportée : connaissance des problématiques liées au vieillissement, approche et prise de contact avec la personne âgée, présentation des acteurs locaux et professionnels qui agissent auprès des personnes âgées...

Le CCAS supervise

En amont de l'intervention des volontaires, le CCAS identifie les personnes âgées désirant participer au projet. Il aide également à préparer l'accompagnement de la première visite, à former les volontaires et à les accompagner sur le plan technique. François Leurs, le directeur du CCAS, nous explique : *« Nous participons à l'intégration des jeunes au projet et à l'institution au travers d'une réunion pour les accueillir, et leur présenter le fonctionnement du CCAS et de la mairie. Nous identifions également un référent pour les volontaires au sein du CCAS pour les superviser sur ce projet, en complémentarité du coordinateur d'Unis-Cité. Nous organisons des groupes de parole pour répondre aux questions des volontaires qui émergent au fil du projet et pour créer de la compétence collective. Le lien social se crée jour après jour et le projet doit pour cela être soutenu par l'entourage, à qui il faut expliquer la démarche pour qu'elle ait un sens partagé. Afin de préparer les volontaires à leur mission, nous nous sommes appuyés sur la formation dispensée aux bénévoles qui rendent visite à des personnes âgées isolées dans notre ville, en l'adaptant de manière spécifique à l'âge et au parcours des jeunes en service civique. Enfin, nous apportons un soutien de 10 000 € à l'association et nous donnons accès à la restauration municipale aux volontaires. »*

Eviter l'effet d'aubaine

François Leurs est convaincu que les CCAS peuvent être des lieux extrêmement intéressants pour développer le service civique. Mais, ajoute t-il aussitôt, *« Il faut être vigilant et ne pas déraper dans un système d'aubaine. Les visites s'inscrivent bien dans la création de lien social et ne sont pas un service de maintien à domicile. Il faut proposer aux volontaires des projets adaptés et ne pas confondre leur action avec celle d'associations de service à la personne. Le bilan de cette démarche montre combien cette période apporte aux jeunes, dans leur projet professionnel et surtout personnel. »* ■

*Contact : **François Leurs**, Directeur du CCAS*
Tél. : 03 20 08 44 44

DOCUMENT 4

Actualités sociales hebdomadaires, «Les logements-foyers, établissements d'avenir ?», 21 janvier 2011

PERSONNES ÂGÉES

Les logements-foyers, établissements d'avenir ?

A mi-chemin entre le domicile et l'EHPAD, les logements-foyers accueillent des personnes âgées peu ou pas dépendantes. Après avoir été délaissés, ces établissements suscitent un regain d'intérêt des pouvoirs publics. Ils continuent toutefois à souffrir de leur hétérogénéité qui, si elle leur garantit une certaine souplesse, les rend peu identifiables.

Ringards les logements-foyers ? Le concept, qui date des années 1950, a incontestablement vieilli. Et l'arrêté du 13 mars 1985, en mettant fin à l'utilisation du terme « foyer-logement » pour celui de « logement-foyer », n'a pas été d'une grande avancée comme l'attestent les interrogations récurrentes pour trouver une terminologie plus pertinente. Il n'empêche, les logements-foyers sont d'actualité. Peu ou pas médicalisés, ils répondent aux exigences actuelles des personnes âgées valides : l'indépendance, la sécurité, l'accessibilité financière, l'ancrage local et la possibilité d'avoir une vie sociale, tout en offrant différents services facultatifs qui permettent de prévenir la dépendance (voir encadré, page 35).

C'est pourquoi, conscients de leurs atouts – et bien décidés à les défendre –, les acteurs des logements-foyers attendent avec vigilance le chantier de la réforme de la prise en charge de la dépendance. *« Il ne faut surtout pas que la réflexion empêche de penser les frontières de la dépendance. Il n'y a pas que la médicalisation »*, a ainsi mis en garde Daniel Zielinski, délégué général de l'Unccas (Union nationale des centres communaux d'action sociale), lors d'un colloque organisé le 7 décembre dernier par le *Mensuel des maisons de retraite* et consacré à ces établissements.

Il faut dire que les logements-foyers émergent à peine d'une période difficile durant laquelle ils sont clairement passés au second plan : dans la première moitié des années 2000, la priorité des pouvoirs publics allait au médical avec la modernisation des maisons de retraite et leur transformation en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Coincés entre, côté médico-social, une réforme de la tarification qui ne prenait pas en compte leurs spécificités et, côté logement, l'évolution de la réglementation sécurité-incendie, les logements-foyers ont alors été sommés de choisir entre la transformation en EHPAD avec des investissements conséquents en termes de médicalisation et de rénovation du bâti ou le maintien en EHPA (établissement d'hébergement pour personnes âgées) avec la difficulté, dans ce cas, de devoir se séparer des résidents les plus dépendants. Après plusieurs reports, ils ont finalement bénéficié d'aménagements en 2007, permettant notamment des conventionnements partiels (1). Depuis le *« virage de 2007 »*, comme l'appelle Daniel Zielinski, la pertinence des logements-foyers ne semble plus remise en cause : *« La question n'est plus : "y a-t-il un avenir pour les logements-foyers ?" mais "quel avenir pour les logements-foyers ?" »*, affirme Luc Broussy, vice-président de la commission « politiques sociales et familiales » de l'Assemblée des départements de France et directeur du *Mensuel des maisons de retraite*. Pour les gestionnaires de logements-foyers, il ne s'agit donc plus uniquement de faire valoir leurs spécificités pour assurer leur pérennité. Ils veulent désormais renforcer leur place dans une offre gérontologique plurielle, qui part des SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) pour aller jusqu'aux EHPAD.

> « Les logements-foyers sont des structures à part à l'intérieur d'une palette de dispositifs qui ne peuvent se résumer aux EHPAD »

Pour défendre cette position pivot entre le domicile et l'établissement médicalisé, *« il faut communiquer »*, martèle Marlène Hubert, attachée de direction développement à l'AREFO, une association gestionnaire de logements-foyers.

Premier argument : la médicalisation à outrance, telle qu'elle se profile dans les EHPAD, n'est pas la panacée. *« On a été trop loin, trop vite et trop fort. Aujourd'hui, on recherche de nouvelles solutions moins médicalisées »*, observe Erick Lajarge, directeur général adjoint chargé de la solidarité au conseil général de l'Ardèche. *« Les logements-foyers sont des structures à part à l'intérieur d'une palette de dispositifs qui ne peuvent se résumer aux EHPAD »*, défend Daniel Zielinski. *« Le parcours d'une personne âgée ne se réduit pas à la vie à domicile suivie d'une vie en établissement médicalisé,* renchérit Alain Lecerf, directeur général de l'AREFO. *La diversité des parcours amène à envisager des réponses souples. »*

Deuxième argument, le maintien à domicile, même s'il est largement plébiscité par les personnes âgées et fortement soutenu par les pouvoirs publics, n'est pas toujours possible. Solitude, isolement, besoin de sécurité physique et psychique... sont autant de freins et peuvent susciter, sinon le désir, du moins la nécessité d'entrer dans une structure intermédiaire comme le logement-foyer.

Une réponse à l'évolution démographique

Pour étayer leur démonstration, les partisans des logements-foyers peuvent s'appuyer sur les évolutions démographiques : *« Les dernières projections prévoient que les 60 ans et plus pourraient passer d'environ 13 millions en 2010 à 20 millions en 2030 et les 75 ans et plus de 5,2 millions*

à 8,4 millions », avance le démographe et géographe Gérard-François Dumont. Quelles que soient les hypothèses retenues, ce phénomène s'accompagnera, selon lui, d'une augmentation du nombre de personnes âgées valides. *« Le problème essentiel est lié à l'absence de parité entre les hommes et les femmes, ce qui signifie que les situations de solitude et d'isolement des femmes vont continuer à augmenter »*, explique-t-il. En permettant de concilier l'agrément d'un domicile et des moments de vie sociale, les logements-foyers sont une réponse pertinente.

Preuve que ces arguments portent, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) adopte dorénavant un discours proche des acteurs des logements-foyers: *« Un EHPAD, ce n'est pas forcément ce dont rêvent les personnes âgées, il faut donc s'adapter aux évolutions culturelles en favorisant la liberté de choix: l'Etat souhaite que ce type d'offre* [les logements-foyers] *prenne toute sa place dans la continuité de la prise en charge des besoins des personnes âgées »*, explique Aude Muscatelli, adjointe au sous-directeur de l'autonomie des personnes âgées à la DGCS.

> Un parc vieillissant dont le coût de réhabilitation, supporté principalement par les communes, est très important

Mais, s'il semble désormais acquis que les logements-foyers ont une carte à jouer, encore faut-il que les gestionnaires aient les moyens de rénover le parc d'établissements, qui est globalement vieillissant. Or *« le coût de la réhabilitation est très important,* constate Françoise Nouhen, vice-présidente de l'Unccas et maire adjointe de Clermont-Ferrand. *A minima 23 000 € par logement – environ 14 000 € pour le logement et 9 000 € pour les parties communes »*. Même si des pistes de financement sont à rechercher du côté de la DGCS, de la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse), voire de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), de la MSA (Mutualité sociale agricole), de l'USH (Union sociale pour l'habitat) et de certains groupes de protection sociale (en échange de places réservées pour leurs adhérents), le reste à charge pour les communes – notamment celles de petite taille – est souvent trop lourd. En outre, face à l'explosion des demandes sociales, les centres communaux d'action sociale – qui gèrent les deux tiers des logements-foyers – ont d'autres priorités que la réhabilitation de ces établissements.

« Pour les collectivités, la question se pose en ces termes: n'ont-elles pas un intérêt politique à se désengager des logements-foyers et à investir dans le maintien à domicile, qui touche un public plus large? », s'interroge Erick Lajarge. Sachant que si elles décident de rénover les logements-foyers, elles doivent s'efforcer de ne pas faire peser ce coût sur la redevance des résidents, au risque d'atténuer la vocation sociale de ces structures. Défi d'autant plus grand que l'évolution du profil des publics accueillis laisse augurer des problèmes de solvabilité croissants. A l'AREPA, association qui gère une quarantaine de logements-foyers, on constate en effet une augmentation du nombre de résidents bénéficiant de l'aide sociale. En outre, symptôme de la fragilisation du public, des partenariats avec des services psychiatriques sont mis en place.

Le choix « pragmatique » de Nantes

Dans ce contexte, la ville de Nantes a fait le choix *« pragmatique »* de *« privilégier l'accompagnement d'un public précaire nécessitant un suivi social et, parfois, une prise en charge psychologique »*, explique Sébastien Leray, directeur des établissements médico-sociaux de la ville. N'ayant pas les moyens de rénover ses huit logements-foyers, dont près de 20 % des places étaient vacantes, cette décision lui a permis de ne pas jeter l'éponge. Au final et après un diagnostic des besoins du territoire, la municipalité n'a fermé que 40 appartements et deux établissements ont été convertis en EHPAD. Mais la pérennité des six logements-foyers est encore fragile; elle dépendra largement des partenaires financiers. Parmi eux, le conseil général s'est engagé, depuis peu, à soutenir la réhabilitation des logements-foyers.

« Il faut tout faire pour que tout le monde continue à avoir accès aux logements-foyers », revendique Françoise Nouhen. Au ministère du Logement, on souligne qu'il existe des outils de programmation – les plans départementaux de l'habitat (PDH) et les plans locaux de l'habitat (PLH) – qui doivent permettre d'anticiper les besoins en matière d'établissements. Et, preuve que le problème est bien connu, la CNAV propose, depuis décembre 2010, en partenariat avec le ministère des Solidarités et de

UN « CHEZ SOI » AMÉLIORÉ

Le logement-foyer est un établissement médico-social relevant de la loi 2002-2, mais ce n'est pas un lieu de soin: c'est avant tout un lieu de vie qui a tous les attributs du domicile. Rattaché à pas moins de quatre ministères (Logement, Santé, Affaires sociales et Intérieur), il dépend également des conseils généraux, qui coordonnent la politique gérontologique au niveau des départements.

A la différence d'un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), il accueille des personnes âgées non dépendantes: son GMP (groupe iso-ressources moyen pondéré) doit être inférieur à 300, même si des aménagements sont possibles depuis 2007 (1). Autorisé par le département et financé par l'assurance maladie lorsqu'il est médicalisé, le logement-foyer a l'intérêt de proposer un « chez soi » – un appartement privatif (de type F1 en grande majorité) souvent doté d'une chambre et d'une kitchenette avec un coin salon que la personne aménage selon ses goûts – avec une présence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et la possibilité de profiter d'un ensemble de services facultatifs: espaces de vie collective, temps d'animation, restauration, pédicure... Complètement indépendants, les résidents peuvent continuer à faire la cuisine chez eux, recevoir leurs amis, leur famille, leur médecin personnel ou leur aide-ménagère dans le cadre de l'aide à domicile. A charge pour eux de verser chaque mois une redevance, variable selon les services reçus. Conformément à la vocation sociale des logements-foyers, cette redevance peut être minimisée dans le cas où l'établissement est habilité à l'aide sociale (c'est le cas de 40 % des logements-foyers, même si seulement 5 % des résidents reçoivent effectivement cette aide) et conventionné APL (aide personnalisée au logement) (70 % des logements-foyers le sont, avec 36 % de bénéficiaires). ■

(1) Les logements-foyers dont le GMP est supérieur à 300 mais qui n'accueillent pas plus de 10 % de résidents classés en GIR 1 et 2 peuvent déroger au conventionnement EHPAD ou être conventionnés partiellement - Voir ASH n° 2555 du 25-04-08, p. 9.

la Cohésion sociale, un outil d'aide au diagnostic à destination des logements-foyers, qui devrait faciliter le montage financier des opérations de réhabilitation. Dénommé ADEL (aide à la décision pour l'évolution des logements-foyers) (2), ce programme a pour vocation de repérer les établissements exemplaires (de proximité, avec un bâti adapté, fruit d'un diagnostic partagé, avec un projet cohérent et des prestations de qualité) et de construire une offre adaptée à la prise en charge gérontologique locale.

> « Moderniser, c'est répondre non seulement à des évolutions réglementaires mais aussi à des évolutions sociologiques et de cadre de vie »

Reste que, si la question de la réhabilitation des logements-foyers est une priorité, elle n'est pas la seule. Il s'agit aussi d'inventer de nouveaux modèles d'établissements. *« Moderniser, c'est répondre non seulement à des évolutions réglementaires mais aussi à des évolutions sociologiques et de cadre de vie,* explique Daniel Zielinski. *Il faut imaginer des logements-foyers en centre-ville pour faciliter la vie sociale, faire évoluer les appartements qui ne correspondent plus à l'image qu'on en avait dans les années 1970, réfléchir à des conventionnements partiels en EHPAD... »*

Dans cette perspective, l'Unccas a voté en octobre 2010 un soutien aux logements-foyers dans son plan de développement stratégique. Des expériences intéressantes existent déjà, comme à Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) où un logement-foyer, géré par le CCAS et destiné à être démoli dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine, a été reconstruit à proximité du centre-ville dans un bâtiment qu'il partage avec un EHPAD. Dotés d'un cadre attrayant, les deux établissements, articulés autour d'un restaurant commun, bénéficient d'espaces et d'équipements mutualisés – chaufferie, salon de coiffure, chambre d'hôtes... *« Notre volonté a été de maintenir une redevance identique alors que le loyer a été multiplié par cinq, ce qui impacte fortement le budget du CCAS »*, explique Nadine Bouhsane-Quere, directrice générale adjointe chargée de l'aide sociale au sein de la municipalité.

Après le déménagement des résidents, début 2009, qui a nécessité un accompagnement spécifique, il faut désormais faire vivre la synergie entre les deux établissements. Les équipes doivent trouver leurs marques pour arriver à mettre en place des animations conjointes, anticiper les réservations des salles communes, etc. *« A terme, nous voudrions développer des actions de solidarité intergénérationnelle entre les aînés du logement-foyer et les personnes âgées de l'EHPAD »*, explique Nadine Bouhsane-Quere. Autre possibilité liée au partage d'un même bâtiment : permettre à un couple dont l'un est en foyer-logement et l'autre en EHPAD de continuer à prendre leur repas ensemble. *« Pour les résidents du logement-foyer, cette proximité permet de dédramatiser l'EHPAD et d'apprivoiser la perte d'autonomie »*, explique Marlène Hubert, de l'AREFO, qui a accompagné le projet. Reproductible ailleurs, cette démarche, qui a permis la conception d'un logement-foyer d'un genre nouveau, prouve que les contraintes budgétaires et réglementaires peuvent, à force de persévérance et surtout grâce au soutien politique local, être dépassées.

Luc Broussy a encore d'autres idées pour le logement-foyer de demain : *« Complètement ouvert sur le quartier, pourquoi ne pourrait-il pas devenir un centre de ressources des personnes âgées qui vivent à proximité ? »* Proche des commerces, des transports et des administrations, il doit ainsi répondre aux évolutions démographiques qui prévoient que le vieillissement sera avant tout urbain et péri-urbain. En outre, *« il faut l'adapter aux baby-boomers qui n'ont pas les mêmes besoins que leurs aînés »*, explique Alain Lecerf. Ce dernier favorise déjà, au sein de l'AREFO, des

PEU DE CHIFFRES, MAIS DE NOMBREUX TEXTES

Les derniers chiffres remontent à l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) menée en 2007 par la direction des études et de la recherche (1). Celle-ci fait état de près de 3 000 logements-foyers hébergeant un peu plus de 140 000 résidents. *« Environ 3 % de la population des 75 ans et plus se retrouvent en logement-foyer, ce qui n'est pas un chiffre démesuré »*, note le géographe et démographe Gérard-François Dumont (2). Deux tiers des établissements sont gérés par le secteur public *via* les centres communaux d'action sociale, le reste (à l'exception de quelques dizaines d'établissements à caractère commercial ou rattachés à un hôpital) l'étant par le secteur associatif.

A l'échelle nationale, les logements-foyers représentent environ un cinquième des places de l'ensemble des établissements pour personnes âgées. Il existe néanmoins de grandes disparités locales : ces établissements offrent ainsi 35 % des places en Haute-Normandie contre 8 % en Auvergne.

La répartition par âge y est sensiblement différente de celle des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : les moins de 75 ans sont 18 % en logement-foyer et seulement 8 % en EHPAD alors que les plus de 85 ans sont 40 % dans les premiers et plus de 60 % dans les seconds. Pas de surprise non plus, la durée moyenne de séjour est plus longue en logement-foyer (un peu plus de cinq ans) qu'en EHPAD (près de quatre ans). De même, le GIR (groupe iso-ressources) des résidents diffère : plus de neuf résidents sur dix ont un GIR compris entre 4 et 6 en logement-foyer alors qu'ils ne sont qu'un tiers en EHPAD.

Si les chiffres sur ces établissements sont relativement rares, les textes sont, en revanche, nombreux. *« Une avalanche »*, note Erick Lajarge, directeur général adjoint chargé de la solidarité au conseil général de l'Ardèche. L'acte fondateur des logements-foyers est la loi-cadre sur l'urbanisme du 7 août 1957, qui stipule que le gouvernement facilite *« la création et le fonctionnement d'organismes spécialisés qui seront chargés de la construction et de la gestion des logements-foyers »*. En 1971, les pouvoirs publics précisent une fois de plus ce qu'est un logement-foyer, idem en 1985. Il faut toutefois attendre la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains en 2000 pour que le logement-foyer soit reconnu comme une résidence principale. Enfin, le décret du 9 mai 2007 et la circulaire du 15 mai 2007 assouplissent le régime des logements-foyers pour les rendre compatibles avec la réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées et avec l'évolution de la réglementation sécurité-incendie. ■

(1) En ligne sur www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/seriestat142.pdf.
(2) Il a dirigé l'ouvrage *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe* - Ed. Ellipses, 2006.

résidences à la carte avec une diversification des services : accueil des familles pour de courts séjours, aide à l'aménagement du logement, service de maintenance et petites réparations, prévention santé, domotique, service de transports de proximité, jardins – et, pourquoi pas, bientôt, *« salles de sport et hammam ? Les personnes qui vont arriver auront connu ça ! »*, argumente-t-il. *« Y a-t-il des logements-foyers qui acceptent les chats ? »*, s'interroge, de son côté, Sylvain Denis, vice-président du Comité national des retraités et personnes âgées, qui insiste aussi sur la nécessité d'installer un réseau wifi.

Quels que soient les services proposés, *« ce sera néanmoins toujours une rupture,* précise Alain Lecerf. *L'accompagnement sera donc nécessaire pour aider la personne à prendre sa place dans cette nouvelle communauté. Dans ce cadre, l'animation doit évoluer : elle doit pouvoir mobiliser les résidents comme des citoyens à part entière tournés vers le monde, favoriser la vie en dehors des murs et la transmission. Les logements-foyers doivent être des lieux bouillonnant d'envies. »*

Des structures à géométrie variable

Reste qu'aujourd'hui, les logements-foyers se distinguent surtout par leur hétérogénéité avec une diversité des services proposés, des publics accueillis et des redevances payées. Quoi de commun entre un logement-foyer qui offre des services de confort et un autre qui propose un suivi social et psychologique ? Entre un logement-foyer avec très peu de prise en charge médicale et un autre un peu plus médicalisé, sans être pour autant un EHPAD ? Entre un logement-foyer dont la redevance mensuelle est fixée à 400 € et un autre où les résidents doivent débourser 1 300 € ?

Pour ces établissements à géométrie variable, le défi consiste encore et toujours à avoir une identité reconnue. De fait, malgré l'attention nouvelle de la direction générale de la cohésion sociale, il arrive encore que, même dans les ministères concernés, le terme soit relativement méconnu. Une telle ignorance explique que les médecins et les travailleurs sociaux soient encore peu nombreux à orienter les usagers vers ce mode d'hébergement. Or, si l'Unccas s'en fait volontiers le porte-parole, elle ne saurait remplacer une fédération nationale des logements-foyers, qui n'existe pas à ce jour.

La complexité réglementaire qui perdure par ailleurs, malgré les avancées de 2007, ne fait rien pour arranger les choses : *« Le flou entre ce qui relève de la législation sur l'urbanisme et ce qui dépend de la législation médico-sociale pose des problèmes au niveau des contrats de séjour, des prestations de services... »*, constate un directeur de logement-foyer. Et certains cloisonnements administratifs renforcent les difficultés : *« Nora Berra* [actuellement secrétaire d'Etat à la santé], *lorsqu'elle était secrétaire d'Etat aux aînés, nous disait que les logements-foyers n'étaient pas de sa compétence,* s'agace Alain Lecerf. *Tant que nous serons confrontés à ce type de réaction, on n'avancera pas ! On sera des hybrides, des "machins" et on se fera toujours avoir. » « Il faut se mettre tous autour de la table car ni l'élu ni le promoteur de base n'y comprennent plus rien ! »*, s'exclame Françoise Nouhen, qui souhaite que soient enfin fixées des règles de fonctionnement et de financement précises. L'Unccas prévoit d'ailleurs une table-ronde sur les logements-foyers au premier semestre 2011.

> « Apporter des réponses adaptées à chaque territoire en tenant compte d'une évolution démographique non linéaire »

Pour clarifier les choses, certains acteurs sont d'ores et déjà favorables à la création d'un statut spécifique du logement-foyer. D'autres souhaitent recourir à une classification – sur le modèle des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) – en fonction des services proposés et du public accueilli. Quant à la DGCS, elle a coordonné l'élaboration d'un cahier des charges des logements-foyers, sorte de guide des bonnes pratiques à destination des promoteurs et des gestionnaires. *« Il est prêt,* indique Aude Muscatelli. *Il ne reste plus qu'à le faire valider par l'ensemble des acteurs ».* Mais ces pistes intéressantes ne vont-elles pas enserrer les logements-foyers dans un carcan ? *Quid* alors de leur souplesse, qui leur permet de répondre à une multitude de demandes et de stimuler l'innovation ?

D'autant qu'au-delà des défis de la rénovation du bâti et de l'invention de nouveaux modèles d'établissements, il reste d'autres obstacles à surmonter. Le premier tient à l'aménagement du territoire : *« Il y a des territoires avec un maillage d'EHPAD très fort et pas de logements-foyers du tout »*, explique Erick Lajarge. Or une des principales motivations des résidents pour entrer en logement-foyer est le rapprochement familial. *« Ces établissements sont donc indispensables dans tous les bassins de vie »*, note Thierry Bazin, directeur général de l'AREPA.

Autre difficulté : la disparition des structures intermédiaires entre les logements-foyers et les EHPAD. *« La réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées a fait que les EHPAD, ultra-médicalisés, tendent vers des GMP* [groupe iso-ressources moyen pondéré] *de 700 ou 800 et les logements-foyers doivent avoir un GMP inférieur à 300 ; entre les deux, c'est le* no man's land », s'inquiète Luc Broussy. Faut-il alors, comme il le suggère, relever le seuil de GMP des logements-foyers pour qu'ils s'articulent avec les EHPAD ?

Vient ensuite le problème de la concurrence des « résidences services », gérées par des entreprises privées, beaucoup plus chères. Les logements-foyers sauront-ils s'en distinguer en se recentrant sur leur dimension sociale, d'autant que la paupérisation d'une certaine frange de retraités est prévisible ?

Le déploiement des agences régionales de santé (ARS) suscite également des inquiétudes : leur pilotage sera-t-il homogène sur l'ensemble du territoire ? *« La régionalisation est éventuellement un danger : en Rhône-Alpes par exemple, la situation duvieillissement dans les départements de l'Ardèche et du Rhône n'a rien à voir »*, explique Gérard-François Dumont. Il faut, selon lui, *« apporter des réponses adaptées à chaque territoire et souples dans le temps, en tenant compte du fait que l'évolution démographique n'est pas forcément linéaire ».* Autre sujet d'incertitude : la nouvelle procédure d'appels à projets des ARS n'aura-t-elle pas tendance à privilégier les établissements pour personnes âgées très médicalisés, marginalisant, une fois de plus, les logements-foyers ? Par précaution, Daniel Zielinski suggère de lancer une *« grande campagne de communication auprès de ces nouveaux établissements publics de l'Etat pour mieux leur faire connaître les spécificités des logements-foyers ».* ■

CAROLINE SÉDRATI-DINET

(1) Le régime applicable aux logements-foyers a été assoupli par la circulaire du 15 mai 2007 (pour la réglementation sécurité-incendie) et le décret du 9 mai 2007 (pour les modalités de tarification et de médicalisation) - Voir ASH n° 2555 du 25-04-08, p. 9.
(2) Cet outil est disponible sous forme de CD-Rom auprès des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et sur Internet : www.lassuranceretraite.fr, rubrique « Partenaires de l'action sociale/Actualités nationales ».

Actions en direction des retraités les plus fragilisés : la CNAV s'associe à l'ANCV pour favoriser leur départ en vacances...

« *Alors qu'en 2040, un Français sur trois aura plus de 60 ans et que plus de dix millions auront plus de 75 ans, la question du "bien vieillir" devient centrale et la réflexion sur les solutions à y apporter est nécessaire.* » C'est dans cette perspective que l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ont décidé de s'unir, dans le cadre d'une convention de partenariat, pour permettre à un large public de retraités de partir en vacances, ont-elles indiqué le 19 mai dans un communiqué.

Concrètement, cette convention prévoit la mise en œuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation communes portant sur le programme « Seniors en vacances » mis en œuvre depuis 2007 par l'ANCV. Un programme qui, pour mémoire, vise à favoriser le départ en vacances des personnes âgées de 60 ans et plus (1), retraitées et/ou sans activité professionnelle (en priorité celles en situation de fragilité économique ou sociale), en leur proposant des séjours de cinq à huit jours destinés à des groupes d'une trentaine d'individus et une aide financière représentant la moitié du coût du séjour hors transport.

Dans le cadre du nouveau partenariat, une action spécifique sera confiée à des évaluateurs pour sensibiliser et **inciter les retraités relevant des GIR 5 et 6** (c'est-à-dire peu dépendants) **à partir en séjour** dans le cadre du programme ***« avec une prise en charge forfaitaire modulée »*** selon les ressources. Aussi et surtout, dans le cadre des signalements réalisés par les partenaires locaux conventionnés avec les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) ou par les travailleurs sociaux, un ***« accompagnement personnalisé et adapté des retraités "aidants" »*** pourra leur être proposé pour leur permettre de partir en vacances *via* le programme « Seniors en vacances ». *« Cette action pourra être réalisée dans le cadre de séjours spécifiques aidants-aidés proposés par les organismes de formation partenaires de l'ANCV et mis en oeuvre par des porteurs de projet, partenaires des Carsat »*, indique la convention. Elle pourra l'être également dans le cadre du programme « Seniors en vacances » proposé aux aidants, avec une alternative d'accueil temporaire pour leurs malades par les porteurs de projets, sachant que les retraités « aidants » sont éligibles à l'aide de l'ANCV pour le programme quel que soit leur niveau de revenus, dès lors qu'ils justifient de leur statut d'aidant. ■

(1) 55 ans pour une personne en situation de handicap.

... et met en place un dispositif de financement des centres sociaux

Dans le cadre du développement des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) souhaite « favoriser le maintien du lien social ». A cet effet, elle s'est rapprochée de la Fédération des centres sociaux de France, afin de mieux structurer et renforcer la coordination gérontologique pour réaliser des **actions en direction des retraités des groupes iso-ressources 5 et 6 fragilisés par leurs conditions de vie**. Les deux institutions ont signé, à cet égard, il y a deux ans, une convention pour développer des actions de proximité. Afin de faciliter le déploiement de ces actions, la CNAV précise aujourd'hui dans une circulaire les modalités de financement adaptées pour favoriser la mise en œuvre de son partenariat avec les centres sociaux.

Son conseil d'administration a ainsi décidé, le 6 avril dernier, de mettre en place un dispositif de financement des centres sociaux comportant les caractéristiques suivantes :

- un **engagement financier pluriannuel limité à la durée de la COG** (convention d'objectifs et de gestion) ;
- une pluralité de financements mobilisés par les centres sociaux pour compléter l'engagement financier des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et conforter l'ancrage de la mission « vieillissement » au sein du projet des centres sociaux et sa reconnaissance par d'autres partenaires ;
- un **versement annuel de la subvention subordonné à un bilan des actions réalisées** par les centres sociaux au cours de chaque exercice.

« Le **montant du financement** susceptible d'être accordé sera **déterminé par les Carsat en fonction de leurs priorités politiques** en matière de partenariat et du montant disponible de leur enveloppe budgétaire », précise encore la circulaire. ■

[Circulaire CNAV n° 2011-34 du 22 avril 2011, disponible sur www.partenairesactionsociale.fr]

INSEE PREMIERE

N° 1320 - OCTOBRE 2010

Projections de population à l'horizon 2060

Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans

Nathalie Blanpain, Olivier Chardon, division Enquêtes et études démographiques, Insee

Si les tendances démographiques récentes se maintiennent, la France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants au 1er janvier 2060, soit 11,8 millions de plus qu'en 2007. Le nombre de personnes de plus de 60 ans augmentera, à lui seul, de plus de 10 millions. En 2060, une personne sur trois aura ainsi plus de 60 ans.

Jusqu'en 2035, la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus progressera fortement, quelles que soient les hypothèses retenues sur l'évolution de la fécondité, des migrations ou de la mortalité. Cette forte augmentation est transitoire et correspond au passage à ces âges des générations du baby-boom. Après 2035, la part des 60 ans ou plus devrait continuer à croître, mais à un rythme plus sensible aux différentes hypothèses sur les évolutions démographiques.

Au 1er janvier 2060, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se prolongent, la France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants, soit 11,8 millions de plus qu'en 2007, date du dernier recensement. Cette projection est basée sur un scénario, dit « central », qui suppose que les tendances démographiques récentes se maintiennent : dans ce scénario, le nombre d'enfants par femme est de 1,95, le solde migratoire *(définitions)* de 100 000 habitants en plus par an et l'espérance de vie *(définitions)* progresse selon le rythme observé par le passé.

D'autres scénarios sont envisagés en modifiant les hypothèses d'évolutions des naissances, des décès et des personnes entrant ou quittant le territoire métropolitain *(encadré)*. Ils permettent de mesurer l'impact d'hypothèses alternatives.

Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus pourrait augmenter de 80 %

Selon le scénario central, le nombre de personnes de 60 ans et plus augmenterait, à lui seul, de 10,4 millions entre 2007 et 2060. En 2060, 23,6 millions de personnes seraient ainsi âgées de 60 ans ou plus, soit une hausse de 80 % en 53 ans. L'augmentation est la plus forte pour les plus âgés : le nombre de personnes de 75 ans ou plus passerait de 5,2 millions en 2007 à 11,9 millions en 2060 ; celui des 85 ans et plus de 1,3 à 5,4 millions.

Le nombre des moins de 20 ans augmenterait légèrement d'ici 2060. Mais leur part dans la population métropolitaine baisserait, passant de 25 % en 2007 à 22 % en 2060 *(tableau)*. Dès 2014, la proportion de personnes de moins de 20 ans serait inférieure à celle des 60 ans ou plus.

Le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans oscillerait autour de 33,1 millions sur toute la période : à la baisse jusqu'en 2035, puis à la hausse pour se fixer à 33,7 millions en 2060. La part des 20-59 ans passerait de 54 % en 2007 à 46 % en 2060, et celle des 20-64 ans de 59 % à 51 %.

La pyramide des âges de la France métropolitaine de 2060 renvoie l'image d'une répartition de la population par âge très équilibrée *(graphique 1)*. L'empreinte des grands chocs démographiques passés (seconde guerre mondiale et baby-boom) aura disparu de la pyramide des âges en 2060. Les projections n'intègrent pas de chocs de ce type pour le futur. Jusqu'à 80 ans, les effectifs de femmes tournent autour de 400 000 pour chaque génération. Au-delà, les décès redonneront aux effectifs par âge leur forme pyramidale, avec des effectifs qui baisseront fortement d'un âge au suivant. Pour les hommes, la rupture se ferait plus tôt, autour de 70 ans.

Après 2035, la part des plus de 60 ans progresse plus modérément

Jusqu'en 2035, le nombre de personnes de plus de 60 ans augmentera fortement : les générations nombreuses, nées après la seconde guerre mondiale et avant 1975, issues du baby-boom, auront alors toutes atteint 60 ans.

Entre 2035 et 2060, la part des 60 ans ou plus devrait continuer de progresser, mais plus modérément. Les générations nombreuses nées après-guerre auront plus de 90 ans, le

INSEE

Bien-être • *Animation / Reportage* •

La résidence Eleusis de Poissy (Groupe DomusVi) accueille uniquement des personnes désorientées. Dès lors, l'animation est l'outil majeur du projet de vie. Mario Tanvez, directeur, Marie Rolland, responsable de l'animation, et toute l'équipe s'impliquent dans une approche à la fois cognitive et sensorielle de l'animation. Avec comme clés de voûte le plaisir, la valorisation et l'ouverture sur l'extérieur.

Une animation **bien orientée**

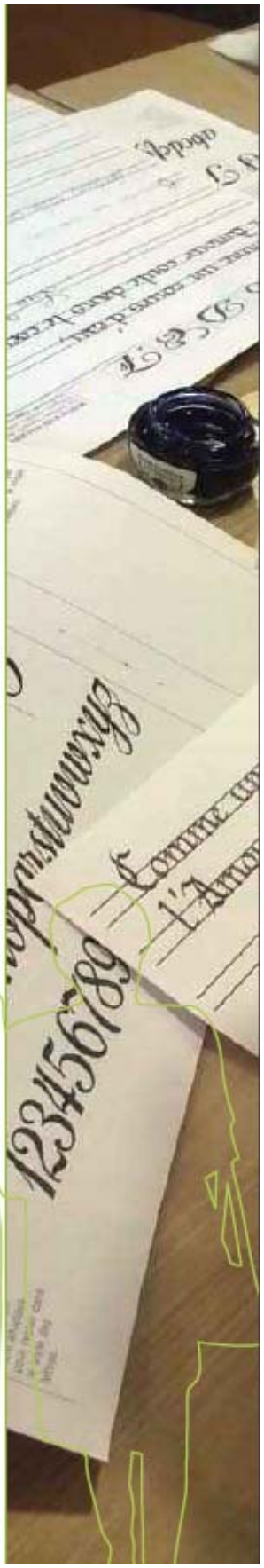

Pour des résidents non désorientés, l'animation est une partie du projet de vie. Pour les résidents désorientés de la résidence Eleusis de Poissy, elle est le support essentiel du projet de vie et du projet de soins. C'est ce qu'explique Mario Tanvez, directeur de la résidence psychogériatrique Eleusis de Poissy (Yvelines). Avec 85 résidents désorientés, un GMP de 865 et un PMP de 327, le directeur se donne les moyens de ses convictions : une responsable de l'animation motivée, Marie Rolland, une écoute fine des capacités et des envies, des activités variées, un travail pluridisciplinaire.

« Ici, la prise en charge est fondée sur la stimulation cognitive, commence Mario Tanvez. Seul dans sa chambre, un résident ne peut que perdre ses capacités. » La première preuve, on la trouve dans ce grand espace ouvert sur l'extérieur : l'Agora. C'est dans l'Agora qu'ont lieu les visites, les ateliers, qu'on y prend le goûter ; c'est de l'Agora qu'on accède au salon-bibliothèque et au salon de coiffure et d'esthétique ; de lui encore que part la rampe de déambulation, qui accède au salon du premier étage équipé d'un piano... Bref la vie est là, qui réveille. Au-delà de l'Agora, un programme formel d'animation existe. « Les propositions s'enchaînent de 9h à 12h00 et de 15h à 17h30 et ce, tous les jours de la semaine, précise Marie Rolland. Au programme : atelier marche, poésie, musicothérapie, Belles lettres (calligraphie), grande roue (vocabulaire), peinture, sorties culturelles... » Les ateliers sont ciblés et les groupes homogènes.

EN VACANCES À VILLERS-SUR MER

Le questionnaire rempli par la famille aide à faire les premières propositions. « Ce sont des indications, précise Marie Rolland, que nous allons enrichir avec notre propre observation. Nous pouvons proposer une activité cuisine à une personne qui ne cuisinait plus chez elle. Les aidants familiaux peuvent parfois mettre la personne en échec de façon inconsciente... » Et de mentionner cette résidente, violoniste, qui avait rangé son instrument car ses fausses notes choquaient sa fille. Ici, elle a retrouvé le plaisir de la musique. L'histoire de cette autre résidente, qui mangeait avec ses doigts, est tout aussi édifiante. Pendant les vacances elle a spontanément utilisé les couverts au restaurant ! Les vacances ? « Ce mois-ci, comme les deux années passées, nous emmenons un groupe de huit résidents en vacances à Villers-sur-mer (Calvados), énonce fièrement Marie Rolland. C'est une expérience fantastique. Ils reviennent transformés et avec de belles couleurs ! Et cela change le regard de leur famille et des équipes sur eux... » Les progrès, même s'ils sont temporaires, sont toutefois à annoncer avec précautions. « Il faut éviter le sentiment d'échec de la famille qui s'est investie auprès du malade jusqu'à épuisement !, intervient le directeur. La mise en valeur, les encouragements permettent, dans certains cas, de regagner en établissement ce qui a été perdu à domicile. Cela peut être mal perçu. »

Le parti-pris est donc celui du suivi de l'évolution du résident. Pour cela, l'ani-

mateur remplit après chaque atelier une grille d'évaluation de l'atelier. La personne a-t-elle été opposante, peu intéressée, participative ? Tout est noté ! Cette traçabilité présente plusieurs avantages. « Elle permet de réajuster les activités proposées, détaille Marie Rolland, et de restituer des informations précises aux familles. » Parfois, le degré de dépendance rend impossible la participation aux ateliers. « Nous insistons alors sur la prise en charge sensorielle, illustre Mario Tanvez. Toucher relationnel, espace balnéo, musique relaxante,... » D'autres prestations de bien-être (payantes) prodiguées par une socio-esthéticienne sont possibles : soins du visage, du corps ou des pieds, séances de reiki*. Une coiffeuse et une pédicure interviennent également sur place.

Compte tenu du projet d'établissement, l'animation est l'affaire de tous (les fiches de postes incluent les ateliers dans le temps de travail quotidien). Une aide-soignante organise l'atelier-mémoire, une AMP la chorale, la psychologue la musicothérapie... Coordonnatrice des activités, Marie Rolland, qui pratique personnellement qi-gong et calligraphie, anime toute la journée. Fatigant ? « Non !, répond-elle. Je suis nourrie par les progrès des résidents, et par leur bonne humeur.» Les résidents sont les grands gagnants de la politique d'animation : certains sont là depuis cinq voire dix ans ! Et si l'animation était, dans certains cas, la meilleure des médecines ?

*méthode japonaise de soins énergétiques par apposition des mains

Marie-Suzel Inzé

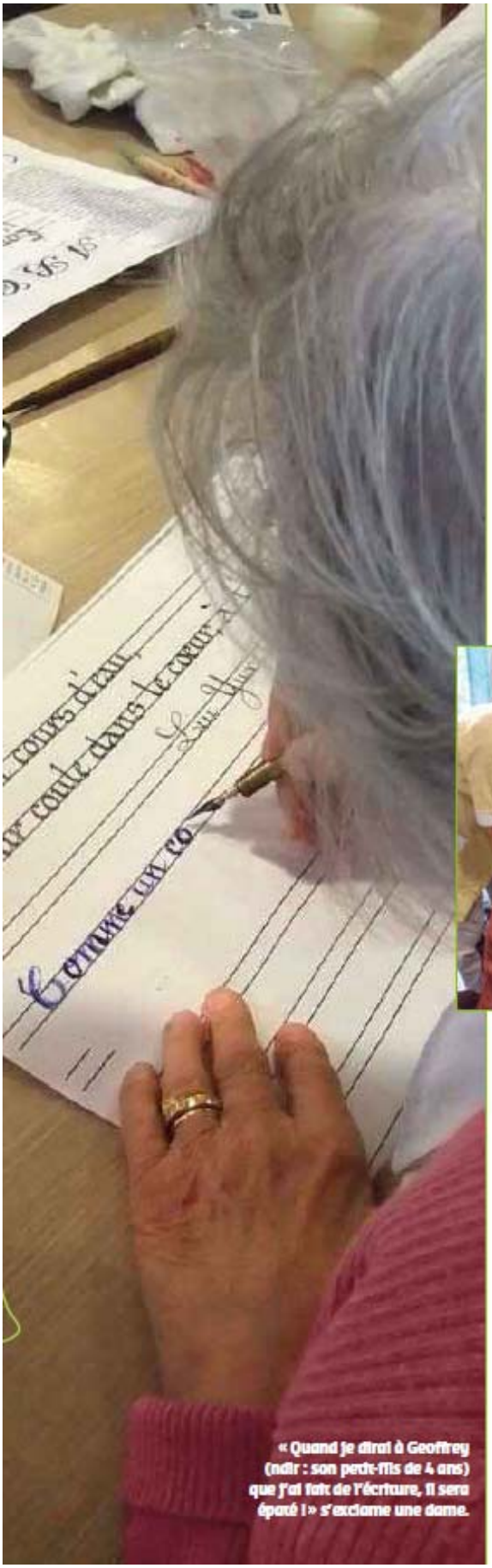

« Quand je dirai à Geoffrey (ndlr : son petit-fils de 4 ans) que j'ai fait de l'écriture, il sera épaté ! » s'exclame une dame.

D'un coup de plume

Un plumier, des portes-plumes, des bouteilles d'encre noire, c'est l'atelier Belles Lettres de la résidence Eleusis ! « Tout ce que nous ferons, caractères chinois ou recettes de cuisine, sera relié dans un carnet que chacun pourra offrir », rappelle en début d'atelier Marie Rolland, la responsable de l'animation. Aujourd'hui, nous écrivons en « pleins et déliés ». Nous allons recopier un extrait d'un poème chinois : Comme un cours d'eau, l'amour coule dans le cœur à l'infini. » Aussitôt, un résident attaque une chanson d'amour d'antan... En quelques instants, chacun est équipé.

Les plumes sergent-major glissent sur le papier, l'encre embaume. Marie Rolland, qui travaille sur les réminiscences positives, a vu juste. « Cela me rappelle le bon temps, dit une dame, quand je faisais des modèles d'écriture pour mes élèves. » « Attention, il ne faut pas faire de pâtés !», prévient en souriant une autre résidente. Sa voisine s'applique. « Moi, j'ai l'habitude, je faisais les affiches à la pharmacie, se souvient-elle. Pour annoncer les gardes, les congés... » Une autre dame encore préfère recopier l'alphabet...

Après une heure, chacun essuie son porte-plume. Entre motricité fine et respect des consignes, les résidents peuvent être fiers. « Quand je dirai à Geoffrey (ndlr : son petit-fils de 4 ans) que j'ai fait de l'écriture, il sera épaté ! » s'exclame une dame. Un pied dans le passé, l'autre dans le présent, dans l'atelier Belles Lettres, la dépendance s'oublie.

DÉCLOISONNEMENT

L'intergénération : un levier pour l'action sociale ?

Depuis une vingtaine d'années, la démarche intergénérationnelle se propage dans des secteurs très divers. Si les actions qui s'en réclament sont d'un intérêt variable, certaines développent une approche transversale recréant du lien social au-delà des différences d'âge. Elles se heurtent néanmoins à la verticalité des politiques publiques et des financements.

Depuis quelques années, le terme « intergénération » est utilisé dans des champs très variés : de la culture à l'insertion, de la formation à la solidarité de proximité, des nouvelles technologies à la transmission des savoirs, du loisir à l'habitat, de la santé à l'éducation... Les pouvoirs publics l'invoquent du sommet de l'Etat aux collectivités locales. Les associations s'en sont emparées. Le terme *« est en passe de devenir un véritable paradigme de pensée et d'action dans tous les domaines »*, commente Mohammed Malki, auteur d'un guide méthodologique sur le sujet (1) et conseiller technique sur les personnes âgées au cabinet de Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale. *« La démarche est au goût du jour et la plupart des gens sont désormais acquis à l'intergénération »*, estime également Murielle Senlecques, coordinatrice de l'association « Générations et cultures » (voir encadré, page 33).

> « La démarche est au goût du jour et la plupart des gens sont désormais acquis à l'intergénération »

Comment expliquer un tel succès ? La réponse tient sans doute au fait que la démarche vise à inventer de nouvelles solidarités entre les générations alors même que, pour la première fois de l'histoire, quatre, voire cinq d'entre elles coexistent. En repensant la place des différents âges, elle répond à une série d'enjeux qui traversent la société. L'heure est à la crispation sociale ? L'intergénération stimule les liens sociaux en rompant *« avec la culture du "jeunisme" et celle de son opposé, l'"âgisme", facteurs de discrimination et de frustration »*, soutient Mohammed Malki (2). L'allongement de l'espérance de vie fragilise notre modèle de cohésion sociale, comme le montrent les interrogations autour de la prise en charge de la dépendance ? L'intergénération réinvente notre rapport aux personnes âgées en considérant la vieillesse *« comme une ressource à mieux valoriser et non pas comme le signe d'un handicap pour les individus concernés et de déclin général de notre société »*, assure encore Mohammed Malki.

Perçue comme une réponse possible à la double question du vieillissement et de la crise socio-économique, la démarche rassure. *« Son intérêt anthropologique est évident dans la mesure où elle rencontre l'aspiration que nous avons tous à être en relation avec d'autres et pas complètement enfermés sur nous-mêmes »*, note Luc Roussel, délégué de la Fédération des centres sociaux du Nord, chargé d'une mission nationale sur l'accompagnement des populations vieillissantes au sein de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) (3).

Pendant longtemps chasse gardée des acteurs gérontologiques (voir encadré, page 34), l'intergénération est encore un axe fort de l'action développée dans les maisons de retraite, notamment par les animateurs socioculturels. Objectif principal : amener un peu de vie dans les établissements en les ouvrant sur l'extérieur par le biais de partenariats avec les écoles, les structures de la petite enfance ou les associations de jeunesse. *« Non seulement ce type d'événements est une bouffée d'oxygène pour les résidents qui sont très demandeurs de cette rupture de rythme par rapport à leur quotidien, mais il permet également de travailler sur le maintien des liens hors de l'institution, ce qui est essentiel pour conserver l'autonomie des personnes âgées »*, explique Anthony Merlin, animateur à la maison de retraite Notre-Dame-des-Campagnes à Caffiers (Pas-de-Calais).

De multiples déclinaisons

Cantonner l'intergénération à la rencontre ponctuelle de personnes âgées et de jeunes enfants, c'est toutefois faire fi des subtilités de la démarche. Juxtaposer deux âges ne peut suffire à provoquer un échange entre les générations. *« C'est le premier degré de l'intergénération, mais il en existe bien d'autres »*, précise Luc Roussel. *« Au-delà de la mise en lien de publics dans les extrémités de l'âge, l'intergénération renvoie aussi à la mise en lien de générations intermédiaires, y compris des familles »*, poursuit Smaïl M'Raïm, délégué de l'Union régionale de la Fédération des centres sociaux d'Aquitaine, chargé également de la mission nationale sur l'accompagnement des populations vieillissantes au sein de la FCSF. *« C'est une démarche qui se construit également entre les jeunes et les adultes, entre les retraités actifs et le grand âge... avec l'idée qu'on a toujours un plus jeune ou un plus vieux que soi »*, observe, pour sa part, Anne-Paule Roposte, directrice du service « autonomie » au centre communal d'action sociale (CCAS) de Besançon.

Cette municipalité s'est dotée dès 2003 d'une commission « inter-âges ». D'abord reliée au service dédié aux personnes âgées, elle s'est transformée en 2009 en commis-

sion «jeunesse et inter-âges» rattachée à la direction de la vie des quartiers afin d'ouvrir la problématique intergénérationnelle à la jeunesse. La ville est, en effet, très attentive aux jeunes adultes *«à la fois en demande d'engagement citoyen tout en manquant de références»*, et souvent perçus comme une menace par les personnes âgées. Dans le cadre d'une expérimentation menée jusqu'à la fin de l'année 2010, quelques appartements leur ont été réservés au sein d'un foyer-logement avec une réduction de charges en contrepartie de dix heures par mois consacrées aux aînés. Parallèlement, les jeunes volontaires peuvent, chaque été, en échange de chèques-vacances, accompagner les travailleurs sociaux dans leur visite de personnes âgées isolées. Par-delà le binôme jeunes-vieux, la municipalité soutient aussi, entre autres initiatives, la démarche d'un groupe d'anciens qui souhaite s'investir dans le parrainage de nouveaux retraités.

De fait, comme l'indique Luc Roussel, *«l'intergénération n'a pas comme unique plus-value possible l'autonomie des personnes âgées: elle peut aussi améliorer l'exercice de la citoyenneté, favoriser l'accompagnement à la parentalité, faciliter l'appropriation de l'espace public et bien d'autres choses encore»*. Ce faisant, comme en témoignent les actions menées par la ville de Besançon, la démarche se propage bien au-delà des établissements pour personnes âgées et du cercle gérontologique. A trop vouloir s'étendre, ne risque-t-elle pas de se transformer en simple gadget marketing? Il existe bien sûr des actions étiquetées «intergénérationnelles» qui relèvent d'une simple stratégie de communication. Faciles à repérer, elles n'ont pas été pensées comme telles. A l'inverse, la démarche intergénérationnelle est justement une... démarche, assurent ses partisans. Et d'insister sur le fait qu'elle se construit patiemment, sur le long terme, dans le cadre d'une dynamique globale associant une diversité d'acteurs.

Le projet se construit patiemment, sur le long terme, dans le cadre d'une dynamique globale associant une diversité d'acteurs

A l'image de l'action menée au sein du quartier «Générations», résultat du partenariat entre la commune de Saint-Apollinaire en Côte-d'Or, l'OPAC de l'agglomération de Dijon et une fédération de services à domicile et d'hébergements pour personnes âgées, handicapées et malades, la Fédération dijonnaise des œuvres de soutien à domicile (Fedosad). Fruit de la rencontre de trois besoins – logements sociaux, structures d'accueil pour les personnes âgées et structures d'accueil pour la petite enfance –, le programme de 76 logements sociaux (moitié pour des retraités, moitié pour des jeunes couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans) a émergé en 2002 sur une parcelle de 1,2 hectare intégrée dans un nouveau quartier de la commune de Saint-Apollinaire. Les locataires, qui sont invités à signer une charte les engageant à se rendre mutuellement des services, bénéficient d'équipements municipaux (structure multi-accueil petite enfance, ludothèque, relais assistantes maternelles...). La Fedosad, qui gère un point accueil assurant une multitude de services à destination des aînés, a également créé deux petites unités de vie pour personnes âgées. Les trois partenaires ont signé une convention pour faire vivre cette dynamique intergénérationnelle à l'échelle du quartier, mais aussi de la commune. Des projets du même ordre fleurissent un peu partout à plus petite échelle. Comme à Poitiers où un bailleur social, Sipea Habitat, et la ville projettent de transformer un immeuble du quartier des Trois-Cités en résidence intergénérationnelle dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine.

Que ce soit pour impliquer les anciennes générations de façon à conserver la mémoire d'un quartier tout en favorisant la transmission de cette histoire aux plus jeunes ou pour mobiliser les habitants sur les questions touchant à leur cadre de vie, les acteurs de la politique de la ville se saisissent ainsi de cette question, épaulés par les bailleurs sociaux et les collectivités locales. Parmi les nombreuses initiatives, on peut citer celle qui a réuni en octobre 2009, dans le quartier Beaulieu de Wattrelos (Nord), toutes les générations autour d'une mosaïque en tissu de cin-

DE L'INTERGÉNÉRATIONNEL À L'INTERCULTUREL

Implantée à Lille, l'association «Générations et cultures» (1) met en place des dynamiques intergénérationnelles et interculturelles sous la forme d'activités sportives, artistiques ou culturelles (notamment autour de la mémoire et du récit de vie), d'ateliers de jardinage, d'actions d'aménagement du cadre de vie... Créée en 1981 sous le nom «Vieillir autrement», l'association, qui est également un centre de ressources et de documentation sur les questions interculturelles et intergénérationnelles, est déjà intervenue dans un grand nombre de villes du département du Nord (Tourcoing, Lille, Roubaix, Lens, Haubourdin, Wasquehal, Arras, Wattignies, Wattrelos...) en partenariat avec de nombreux établissements scolaires, des centres sociaux, des maisons de la jeunesse et de la culture, des résidences pour personnes âgées, des musées, des maisons de quartier, des clubs de prévention... Actuellement, elle travaille notamment avec deux résidences sociales (ex-foyers Sonacotra) de l'association Aréli à Lille et à Tourcoing. *«Il s'agit d'ouvrir ces structures vers l'extérieur en créant des liens intergénérationnels et interculturels avec les habitants du quartier pour promouvoir le parcours de vie des résidents et leur redonner une place dans la ville»*, explique Hicham Hammar, chargé de mission au sein de l'association. Aidée de volontaires d'Unis-Cité, association qui promeut le développement du service civique, et en lien étroit avec les travailleurs sociaux des foyers, «Générations et cultures» a d'abord cherché à susciter des rencontres entre les résidents, aux parcours très différents – y cohabitent en effet des retraités très attachés au lieu et une nouvelle population de jeunes en transit. Pour faciliter la participation de tous, plusieurs supports ont été mis à disposition: toile pour inscrire une trace (nom, photos...), portraits photographiques accompagnés de témoignages, « lettres filmées » restituées à la maison Folie de Moulins à Lille. *«Pour ce type de public, il est impossible de dissocier l'approche interculturelle et l'approche intergénérationnelle qui sont fortement imbriquées,* constate Hicham Hammar. *Travailler sur les deux à la fois a permis de modifier les représentations et de susciter des échanges forts entre personnes d'âges et de cultures différentes.»* ■

(1) «Générations et cultures»: 61, rue de la Justice - 59000 Lille - Tél. 03 20 57 04 67 - generationsetcultures@nordnet.fr - www.generationsetcultures.fr.

quante mètres carrés où petits et grands ont pu s'exprimer avant qu'elle ne soit déposée sur un immeuble destiné à la démolition. *« Le festival a été l'aboutissement d'un grand nombre d'actions intergénérationnelles qui ont ponctué la vie du quartier pendant un an »*, raconte Thierry Coulomb, directeur du centre social de l'Avenir, structure qui a été sollicitée par la ville pour piloter le projet en partenariat avec « Générations et cultures ».

Il n'est pas rare, comme à Wattrelos, que les centres sociaux soient fortement impliqués dans des dynamiques intergénérationnelles. De fait, dès 2005, la FSCF a entamé une vaste réflexion sur cette problématique qui entre en résonance avec l'approche globale des personnes qu'elle défend. *« L'intergénération fait partie des missions des centres sociaux qui sont depuis toujours des équipements qui brassent tous les âges »*, explique Smaïl M'Raïm. La démarche a permis aussi de remettre à plat les projets des centres sociaux, certes ouverts à tous, mais dont les activités restaient découpées en tranches d'âge segmentées (atelier cuisine pour les mères de famille, scrabble pour les personnes âgées, sport pour les enfants...). L'intergénération bouscule les pratiques en défendant un projet d'ordre plus politique, assure Luc Roussel : *« C'est un moteur pour reconstruire du vivre-ensemble et renouveler le pacte social entre les âges. »*

S'appuyant sur les ressources et la disponibilité des personnes âgées, les centres sociaux tentent ainsi d'inventer de nouvelles formes d'actions solidaires qui permettent aux anciens de continuer à être acteurs de la vie locale. Avec « Mamies Solidaires », le centre social Rive-Gauche de Bergerac (Dordogne) offre la possibilité à des familles de bénéficier d'un mode de garde occasionnel, deux fois par semaine, grâce à des personnes âgées bénévoles qui ont suivi une petite formation. En échange, les mamans s'engagent à leur rendre de menus services. Forte de ce savoir-faire, la FCSF a noué des partenariats avec la Fondation de France dans le cadre de son appel à projets « Vieillir dans son quartier, dans son village » et signé une convention avec la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) autour de la prévention du vieillissement jusqu'en 2013. *« Il s'agit pour nous*, explique Smaïl M'Raïm, *de répondre à la question suivante : que construit-on pour que les personnes âgées s'intègrent à des dynamiques qui concernent les enjeux d'aujourd'hui et de demain et qui ne les cantonnent pas à des problématiques de transmission et de mémoire ? »*

L'axe de la transmission reste toutefois très présent dans les projets intergénérationnels. C'est le cas pour l'action d'insertion menée au sein de l'atelier Roul'âge, à Brest. Grâce à une convention avec le conseil général, une vingtaine d'anciens ouvriers, retraités bénévoles, encadrent jusqu'à 14 allocataires de minima sociaux, âgés de 30 à 55 ans en situation de grande précarité (en moyenne, sans emploi depuis six ans et isolés). Leur activité : collecter, restaurer et expédier du matériel paramédical vers des pays en développement. Sous la houlette d'une conseillère en insertion qui assure la coordination de l'équipe et l'accompagnement social des bénéficiaires orientés par des travailleurs sociaux et des associations partenaires, l'atelier permet aux retraités de poursuivre une activité socialement utile et aux personnes en insertion de se former auprès des anciens.

L'importance du bénévolat

Comme beaucoup d'autres actions intergénérationnelles, il repose largement sur le bénévolat. *« A la différence des structures d'insertion classique, l'engagement des allocataires repose sur un contrat moral par lequel ils s'engagent à mener à bien un projet de remobilisation,* expose Marie-Hélène Jacolot, la conseillère en insertion. *Mais si la personne a la capacité d'aller vers l'emploi, l'atelier peut servir de sas vers un chantier ou une entreprise d'insertion. »*

Pour l'atelier Roul'âge, le bénévolat participe à la cohérence de l'action, qui repose sur l'investissement des retraités. Mais, plus qu'un choix, c'est aussi parfois le résultat d'une absence de moyens. *« Les pouvoirs publics nous font confiance depuis des années, mais continuent à nous financer action par action »*, déplore Murielle Senlecques, qui aimerait que l'association « Générations et cultures » bénéficie d'une enveloppe pluriannuelle. Nombreuses sont, en effet, les actions qui s'arrêtent faute d'un financement pérenne.

Mais ce ne sont pas ces aléas budgétaires qui expliquent que les secteurs traditionnels de l'action sociale – éducation spécialisée, service social – restent encore assez en marge de la démarche intergénérationnelle, bien que *« ses acteurs aient désormais acquis une expérience et une légitimité qui leur permettraient de croiser leur savoir-faire avec ceux des travailleurs sociaux »*. La raison est davantage culturelle. *« Historiquement, l'action sociale obéit à une logique d'intervention*

LE SUCCÈS D'UN CONCEPT

D'abord porté par le secteur de la gérontologie, le concept d'« intergénération » a été créé dans l'objectif d'offrir une ouverture aux personnes âgées vivant en maison de retraite. En organisant des rencontres avec des écoles, des centres de loisirs ou des familles, il s'agissait de lutter contre l'isolement des résidents et d'atténuer l'aspect ségrégatif de l'établissement.

Dans les années 1980-90, ce sont les associations de retraités qui se sont emparées du terme avec l'idée de mettre à disposition des jeunes leur temps libre et leurs compétences pour les aider dans leur insertion professionnelle. Depuis 1993, « année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre générations », les pratiques intergénérationnelles se sont diffusées à de nouveaux champs : soutien scolaire, habitat intergénérationnel, insertion sociale, parrainage d'enfants par des grands-parents d'adoption, accompagnement de personnes âgées ou handicapées, assistance de jeunes mères... De façon plus ou moins explicite, sont désormais parties prenantes de la réflexion intergénérationnelle les services territoriaux de l'action sanitaire et sociale, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres sociaux, les centres de loisirs, les services de la politique de la ville... Il ne s'agit plus d'un domaine d'activité particulier : c'est aujourd'hui *« une démarche transversale qui privilégie les dynamiques sociales et le travail en réseau »*, note Mohammed Malki, auteur d'un guide sur le sujet (1). L'ambition de ses promoteurs : en faire un choix politique, culturel et éthique porté par la société dans son ensemble. ■

(1) *L'intergénération : une démarche de proximité* - Ed. La Documentation française, 2005.

qui saucissonne les publics par thématique et par âge alors que l'intergénération est une démarche transversale et globale qui décloisonne les structures et les publics », souligne Luc Roussel.

« Transversalité », ce mot-clé résume la spécificité de l'approche intergénérationnelle. C'est justement cette caractéristique qui permettrait d'*« apporter un peu d'air frais »* aux travailleurs sociaux, défend Murielle Senlecques : *« Plutôt que de les enfermer sur un seul type de public, cette démarche fédératrice pourrait leur offrir la possibilité de rencontrer d'autres structures et d'autres professionnels et favoriser le dynamisme en luttant contre l'essoufflement et la routine et en générant de l'entraide : prêt de matériel, demande de subvention commune... »* Le sociologue Dominique Argoud va encore plus loin : *« Dans un contexte où la pression s'accentue sur les travailleurs sociaux, l'intergénération peut redonner du sens à l'action des professionnels et être un vecteur qui permet de dépasser une approche trop gestionnaire du lien social et des populations. En insufflant de la transversalité et en créant des liens entre populations, elle peut devenir un levier d'innovation et générer de nouvelles pratiques d'action sociale à l'échelle d'un territoire. »*

Pourtant, cet enthousiasme à promouvoir la démarche intergénérationnelle se heurte aux logiques des politiques publiques qui, pour l'instant, à l'exception de la politique de la ville, de l'action sociale des caisses d'allocations familiales (CAF) et plus récemment de celle de la CNAV, ne favorisent guère les approches transversales et intersectorielles. La fermeture, à l'automne 2009, des deux maisons ouvertes parisiennes en est un bon exemple. Implantés dans le XIVe arrondissement depuis 2003 et dans le XIIe arrondissement depuis 2008, ces espaces d'accueil et d'écoute pour les personnes âgées et leurs proches, créés sur le modèle des maisons vertes de Françoise Dolto, sortaient des référentiels habituels puisqu'ils étaient ouverts à tous les habitants du quartier – la structure du XIIe arrondissement partageait même ses locaux avec une halte-garderie. Ils développaient une dynamique collective et sociale entre les générations tout en favorisant l'épanouissement individuel à travers des ateliers artistiques et des événements culturels. *« La transversalité de l'approche et le décloisonnement des âges et des problématiques ne rentraient dans aucune case. Une fois épuisées les aides au démarrage, nous avons dû interrompre l'aventure, faute de cadre législatif approprié »*, explique Gisèle Bessac, l'ancienne directrice des deux structures, qui a porté les expérimentations. *« Il y a certes besoin d'actions dédiées à des problématiques et à des publics précis, mais nous avons aussi un besoin urgent de dispositions pour favoriser le partage des âges et des pratiques et nourrir le vivre ensemble »*, reprend Gisèle Bessac, soulignant combien les politiques publiques sont *« à la traîne »*. *« Il reste beaucoup à construire avec les collectivités locales, notamment les conseils généraux et les communautés de communes, qui connaissent encore très mal l'intergénération »*, déplore Luc Roussel.

> « L'intergénération peut redonner du sens à l'action des professionnels et être un vecteur permettant de dépasser une approche trop gestionnaire du lien social »

En attendant une hypothétique réforme des politiques publiques, certains professionnels voudraient sensibiliser davantage les travailleurs sociaux aux tenants et aboutissants de l'approche intergénérationnelle. Car, si certains centres de formation au travail social évoquent la démarche, c'est souvent dans les cours consacrés aux personnes âgées. Pour diffuser son savoir-faire, l'association « Générations et cultures », qui intervient dans des formations à l'animation socioculturelle – notamment dans le cadre du BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) –, souhaiterait sensibiliser les professionnels de l'action sociale. ■

CAROLINE SÉDRATI-DINET

(1) *L'intergénération : une démarche de proximité* - La Documentation française, 2005.
(2) *Ibid.*
(3) La FCSF fait partie du réseau Assemblage qui regroupe depuis une dizaine d'années des centres communaux d'action sociale, des associations impliquées dans l'intergénération et des universitaires. Celui-ci a organisé ses VIes universités d'été « Intergénération » du 30 août au 1er septembre 2010 à Bouvines (Nord) sur le thème « Guerre des âges... ou solidarités entre les générations : quelles alternatives ? » - nord-pas-de-calais@ufcv.fr.

AU SOMMET DE L'ÉTAT : BEAUCOUP D'AFFICHAGE MAIS PEU DE RÉALISATIONS

L'intergénération est entrée dans l'orbite du gouvernement par le biais du premier plan national « Bien vieillir » qui visait, dès 2003, à *« consolider les liens intergénérationnels »*. Dans sa mouture 2007-2009 (1), ce programme, lancé dans la foulée de la conférence de la famille de 2006 consacrée aux solidarités intergénérationnelles, se donnait toujours comme objectif de *« promouvoir la solidarité entre générations »*. Les moyens d'action restaient toutefois assez limités puisque, pour y parvenir, il comptait sur le développement de la Semaine bleue (consacrée aux personnes âgées) et le développement du logement intergénérationnel – soit la mise à disposition par une personne âgée d'une chambre de son logement à un étudiant en contrepartie d'une aide bénévole et de relations amicales. Dès 2005, ce dispositif avait reçu le soutien du secrétariat d'Etat aux personnes âgées qui avait présenté une charte intitulée « Un toit, deux générations » ainsi qu'une convention d'hébergement et un code de bonne conduite. Il a ensuite rencontré l'intérêt des ministères du Logement et de l'Education nationale avant d'être plébiscité par Martin Hirsch, alors Haut Commissaire à la jeunesse, durant la phase d'élaboration du « livre vert » sur la jeunesse en 2009. Or, après en avoir beaucoup parlé, les pouvoirs publics semblent avoir remisé au placard le logement intergénérationnel. La raison tient sans doute au fait que, malgré la forte demande des étudiants séduits par l'idée d'un logement gratuit, les personnes âgées restent globalement réticentes à l'idée de partager leur logement. Ainsi, s'il existe bien, en France, une poignée d'associations (Logement-Intergénération, Atout'Age, LePariSolidaire...) qui gèrent quelques centaines de binômes personnes âgées-étudiants, elles peinent à se développer vraiment. Aujourd'hui, dans les cabinets ministériels, même si on se dit concerné par la question de l'intergénération, il semble que ce ne soit plus une priorité. ■

(1) Le nouveau programme « Bien vieillir » devait être rendu public fin 2010 mais le remaniement ministériel ainsi que la réforme de la prise en charge de la dépendance retardent son élaboration.

FONDATION DE FRANCE

Appel à projets

2011

Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble

Avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

Dates limites de réception des dossiers de candidature :

- 3 mars 2011
- 30 août 2011

Aider les personnes vulnérables

Contexte

Les personnes âgées s'inscrivent dans un environnement qui conditionne largement leur qualité de vie. Outre les difficultés liées à des incapacités physiques et à des soucis de santé, les personnes âgées souffrent pour beaucoup d'isolement, d'absence de relations avec les autres habitants, de sentiment d'inutilité.

Les politiques et les collectivités publiques apportent des réponses gérontologiques qui restent souvent cantonnées à l'action médico-sociale. De plus, ces réponses sont parfois inexistantes ou impossibles à mettre en place sur certains territoires. Elles peuvent s'avèrer néfastes pour les bénéficiaires car inadaptées, stigmatisantes ou même génératrices de dépendance. Les établissements et services destinés aux personnes âgées, sont trop rarement conçus en référence aux attentes des habitants âgés et de leur entourage. Ils ne sont pas assez intégrés dans le développement des projets locaux en tant que ressource. Leurs usagers se trouvent dès lors coupés de la vie locale et ne sont perçus qu'à travers leur besoin d'aide.

C'est pourquoi la Fondation de France encourage les initiatives qui, à la lumière des attentes des habitants âgés et des autres habitants, mais aussi au regard des ressources locales, prennent en compte les besoins dans leur globalité.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir et encourager les réflexions et les actions qui apporteront, dans une dynamique locale, des réponses nouvelles et adaptées aux habitants âgés, en favorisant leur insertion dans la vie locale.
Il s'agit de favoriser le mieux vivre ensemble en encourageant l'inscription des habitants âgés dans les politiques territoriales et la prise en compte des dynamiques et des ressources territoriales dans les politiques gérontologiques. La Fondation de France souhaite également soutenir l'émergence de projets locaux qui répondent aux besoins des habitants âgés et des plus jeunes tout en les mobilisant, afin de créer des liens sociaux durables entre les générations.

Les trois axes de l'appel à projet

Axe 1 - Agir sur le milieu de vie

Il s'agit de :

- lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et de ségrégation des âges, générateur du sentiment d'inutilité ;
- générer des dynamiques locales autour de la construction d'un projet :
  - en encourageant l'émergence de projets locaux non exclusivement gérontologiques,
  - en mobilisant les acteurs de la gérontologie autour de projets locaux,
  - en favorisant le travail en commun des acteurs locaux ;
- faire des établissements et services existants et futurs des lieux-ressources pour tous les habitants.

Exemples de projets soutenus

Cafés sociaux ; transports accompagnés mutualisés ; établissements et services pour personnes âgées ouverts aux habitants du quartier...

Axe 2 - Reconnaître les trajectoires de vie

Il s'agit de :

- favoriser la prise de parole des plus âgés et les échanges entre habitants de tous âges autour de productions communes ;
- permettre à chacun de rester acteur de sa vie, de conserver une implication locale, une utilité et un rôle social :
  - en facilitant les initiatives et la participation,
  - en soutenant les solidarités familiales et de voisinage,
  - en luttant contre les risques de précarité, l'isolement, la solitude, le suicide... ;
- prendre en compte les réseaux formels et informels, accompagner les transitions : pertes, ruptures non souhaitées...
- assurer une veille sociale ensemble (familles, voisins, professionnels, élus) face aux signes et évènements de pertes ou de ruptures (physiques, affectives, relationnelles, psychologiques, financières) qui risquent de conduire au repli sur soi
- valoriser les parcours individuels, les compétences et les expériences.

Exemples de projets soutenus

Animations itinérantes ; réseaux bénévoles de visiteurs à domicile et en établissement ; actions participant à la prévention du suicide...

Appel à

Axe 3 - Inventer ensemble de nouvelles formes d'habitat adaptées et évolutives

Il s'agit de :

- concevoir de nouvelles alternatives d'habitat, adaptées aux évolutions des attentes des personnes âgées et au contexte local ;
- faire se rencontrer l'offre et la demande : promouvoir l'adaptation du logement et de son environnement pour faciliter les déplacements dans le logement et au-dehors ; accompagner les habitants âgés lors d'opérations de construction ou de rénovation d'habitat ; les associer aux décisions qui les concernent ;
- privilégier les formes d'habitat qui permettent de vivre chez soi ou comme chez soi et qui favorisent la mixité et la rencontre des habitants, les relations de proximité, l'insertion sociale et citoyenne ;
- encourager toute réflexion prospective sur les nouveaux modes d'habitat et leurs influences sur le développement des territoires.

Exemples de projets soutenus

Habitat intergénérationnel ; habitat groupé; bourse au logement adapté...

Nota Bene : la Fondation de France ne finance ni la construction ni les études techniques s'y rapportant.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :

Démarches participatives
Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés la mobilisation des bénéficiaires.

Comment agir pour l'environnement ?
Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

PARTENAIRES PRESTATAIRES SUITE

- **LIBRAIRIE PETER PAN** - 22 rue de l'Horloge - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 67 70 12. 5% de remise sur présentation du "Pass Seniors".
- **LIBRAIRIE BOOK'IN** - 17 bd Amiral Courbet - 30000 Nîmes - Tél : 04 66 67 62 35
  10% de remise à chaque achat sur présentation du "Pass Seniors".
- **DECATHLON** - ZAC Ville Active - 30900 Nîmes - Tél 04 66 29 02 22
  5% sur les articles en dessous de 100 € (hors soldes et promos).
- **COMPTOIR DES FLEURS** - 18, Avenue Franklin Roosvelt - 30000 Nîmes
  Tél 04 66 23 07 22.
  -15% sur achat ou livraison gratuite sur Nîmes pour 50 € d'achat.
- **AUX FLEURS DE LA FONTAINE** - 263, Avenue Maréchal Joffre - 30000 Nîmes
  Tél 04 66 23 84 63. -10% sur l'ensemble du magasin.

MONUMENTS

- **ARÈNES, LA MAISON CARRÉE ET LA TOUR MAGNE**
  CULTURESPACES - Tél : 04 66 21 82 56
  Visite des 3 monuments romains de Nîmes. Gratuit pour les Nîmois.

CLUBS SPORTIFS

- **NÎMES OLYMPIQUE** - Mr. GAZEAU - 36 Rue de la Bouvine - 30907 Nîmes cedex
  Tél : 04 66 29 08 76.
  1 place achetée, 1 place offerte tribune Nord, hors match de gala.
- **USAM** - 160, avenue du Languedoc - Le Parnasse - 30900 Nîmes
  Tél : 04 66 38 0947. 1 place achetée plein tarif, 1 place offerte.
- **HBCN** - Le Parnasse
  Tél : 09 71 26 01 39. 1 place achetée plein tarif, 1 place offerte.
- **AQUATROPIC** - 39, rue de l'Hostellerie - 30900 Nîmes - Tél : 04 66 38 31 00.
  Carte à 20,86 € pour 10 heures de baignade uniquement ou 6 heures de cours.
- **VEOLOCATION** - 35, rue de l'Abrivado - 30000 Nîmes
  de 15 à 25% de réduction sur présentation du "Pass Seniors".

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes retraités et pré-retraités de plus de 55 ans domiciliés à Nîmes.

OÙ L'ACHETER ?

A l'Office des Seniors (Maison des Aînés)
8, rue des Chassaintes. Tél. 04 66 76 74 10
Du lundi au vendredi de 8h à 17h.

COMMENT L'ACHETER ?

Munie d'un justificatif de domicile, une photo d'identité et d'une pièce d'identité.
Attention : le passeport est nominatif et incessible.

PARTENAIRES VILLE DE NÎMES

PÔLE PROMOTION SANTÉ DE LA VILLE DE NÎMES
65 bis, rue de la République - 30900 Nîmes.
Ateliers santé et notamment la prévention des chutes et des troubles de la mémoire.

DIRECTION DES SPORTS DE LA VILLE DE NÎMES
123 Avenue de la Bouvine - 30900 Nîmes
Diverses activités encadrées par des éducateurs sportifs. La randonnée, la gym douce, la marche, l'aqua gym. La direction des sports propose également des ateliers vitalité sous forme de stage. Les personnes âgées titulaires du "Pass seniors" bénéficieront du demi-tarif.

NÎMES
C.C.A.S

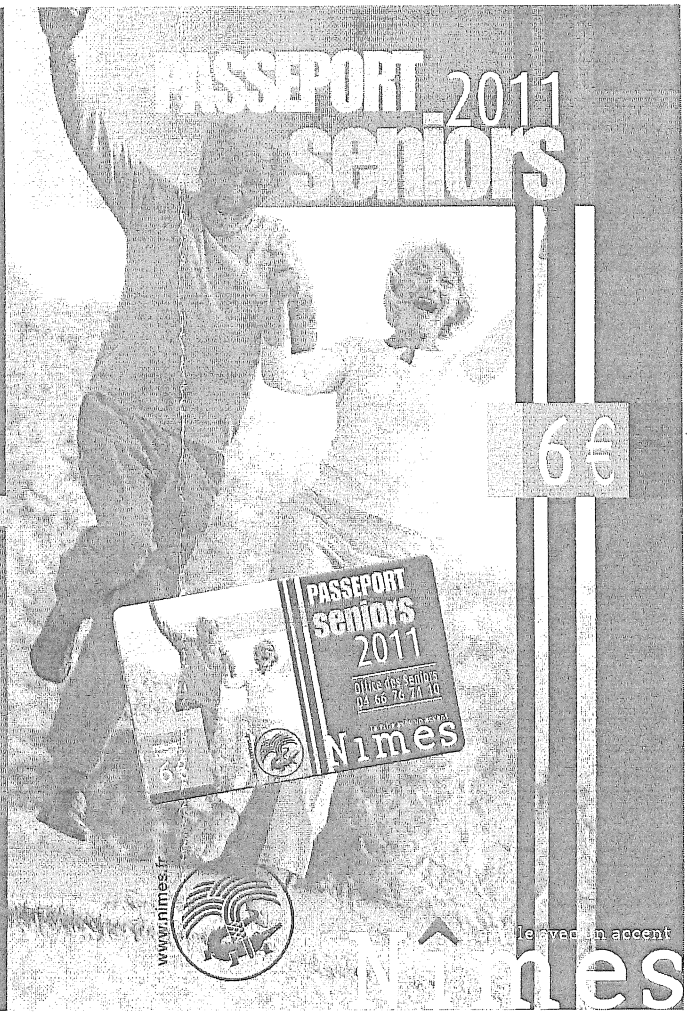
PASSEPORT 2011
seniors
6 €

www.nimes.fr
le avec un accent
Nîmes

DOCUMENT 10

LE MOT DU MAIRE

DES LOISIRS POUR TOUS "RETRAITÉS ET PERSONNES AGÉES"

Dire que le PASS SENIORS est une réussite, serait un euphémisme. Après 18 mois de fonctionnement, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif a dépassé toutes nos prévisions.

Catherine JEHANNO, Adjointe déléguée aux Aînés et Marie-Chantal BARBUSSE, Adjointe déléguée à l'Action Sociale ont pleinement réussi la mise en place de ce dispositif. Ce succès prouve qu'il y avait bien une demande de la part des retraités et des seniors actifs de notre cité.

Avec ce PASS, vendu seulement 6 euros, l'accès à un vaste choix d'activités culturelles, sportives ou tout simplement festives, est facilité. En 2011, de nouveaux loisirs s'ouvrent aux détenteurs de la carte. Par exemple, les nageurs pourront bénéficier de tarifs préférentiels dans la piscine aquatropic.

Je veux donc remercier tous les partenaires de ce dispositif, et rendre hommage aux agents du centre communal d'action sociale de la ville de Nîmes pour leur implication dans cette réussite.

Nous espérons que les détenteurs du PASS SENIORS s'épanouiront totalement dans leurs parcours d'activités.

Jean-Paul FOURNIER
Sénateur Maire de Nîmes
Président du CCAS

POUR 6 € LE PASSEPORT SENIORS VOUS OFFRE...

THÉÂTRES

- **THÉÂTRE CHRISTIAN LIGER** - Centre Pablo Neruda - 1, pl. Hubert Rouger - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 76 74 49. Trois tarifs en fonction de la "notoriété" du spectacle
  Tarif A : 14 € - Tarif B : 11 € - Tarif C : 5 €. Sur présentation du "pass seniors".
  Réservation sur place ou au service de la Culture 15 rue Dorée -Nîmes
- **PERISCOPE** - 4 rue de la Vierge - 30000 Nîmes- Tél : 04 66 76 10 56.
  Tarif réduit : 9 € au lieu de 12 € sur présentation du "Pass seniors".
- **TELEMAC THEATRE** - 14 rue Fernand Pelloutier - 30900 Nîmes
  Tél : 04 66 21 07 60. 5 € le spectacle sur présentation du "Pass seniors".

CINÉMAS

- **FORUM** - 3 rue Poise - 30000 Nîmes
  Place à 5,50 €, hors films en programmation, hors séance spéciale (Films 3D, Opéras, Retransmissions, Kiné event...).
- **SEMAPHORE** - 25 rue Porte de France - 30900 Nîmes
  Tél : 04 66 67 83 11. Place à 5 € sur présentation du "Pass Seniors".

RESTAURANTS - BRASSERIES

- **LE SAINT PAUL** - Rue Saint Paul - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 67 77 08. Kir de bienvenue offert.
- **LES ALIZEES** - 26 boulevard Victor Hugo - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 67 08 17. Kir de bienvenue offert.
- **L'IMPERATOR** - 15, Rue Gaston Boissier - 30900 Nîmes
  Tél : 04 66 21 90 30. Kir de bienvenue offert.
- **LE DANIELI** - 1 ter Place Assas - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 36 06 66. Kir de bienvenue offert.
- **L'IMPREVU** - Place d'Assas - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 38 99 59. Un apéritif offert.
- **LE WINE BAR** - Restaurant - Place des Arènes - 30000 Nîmes
  Un verre de vin de pays d'oc Blanc vignoble Michel HERMET ou un verre de Cartagène offert à l'apéritif.
- **SARL LE PAVILLON DE LA FONTAINE** - 9, Quai Georges CLEMECEAU - 30900 Nîmes
  Tél : idem Danieli. 10% de réduction sur la carte excepté pour les formules de midi.
- **L'EPICURIEN** - 16, place André Malraux - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 67 53 50. 1 thé à la menthe offert.
- **SIMPLE DOUCEUR** - 7, rue des Marchands - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 21 05 11. Kir ou verre de vin offert.
- **FLANC COCO** - 21, rue du Grand Couvent - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 21 84 81. Verre de vin de pays offert.

PARTENAIRES PRESTATAIRES

- **FNAC DE NÎMES** - Coupole des Halles
  Tél : 04 66 36 33 47. 10 € offert avec carte FNAC - 5% sur les livres jusqu'à 20% fidélité offerte à tout détenteur du "Pass Senior".
- **LIBRAIRIE SILOE BIBLICA** - 23, Boulevard Amiral Courbet- 30000Nîmes.
  5% de remise sur présentation du "Pass Seniors".
- **LIBRAIRIE TEISSIER** - 11, Rue Régale - 30000 Nîmes
  5% de remise sur présentation du "Pass Seniors".
- **LIBRAIRIE GOYARD** - 34, Boulevard Victor Hugo - 30000 Nîmes
  5% de remise sur présentation du "Pass Seniors".
- **LIBRAIRIE LES LETTRES DE MON MOULIN** - 12, Bd Alphonse Daudet - 30000 Nîmes
  5% de remise sur le montant total de cinq achats réalisés.
- **LIBRAIRIE MODA** - 8, Boulevard Alphonse Daudet - 30000 Nîmes
  5% de remise sur présentation du "Pass Seniors". (hors promotion)
- **LIBRAIRIE LA BULLE** - 2 rue des Chapeliers - 30000 Nîmes
  Tél : 04 66 76 05 91. 5% de remise sur présentation du "Pass Seniors".

EXPÉRIENCE

Projet Accord'âge à Aix-les-Bains

Lancé en 2009 et porté par le CCAS, le dispositif Accord'âge vise à permettre à des personnes âgées de maintenir ou recréer des liens sociaux. Le projet est conçu dans un double mouvement : susciter et accompagner les sorties extérieures/apporter du lien social à domicile. Plusieurs actions sont déployées dans ce cadre : port'âge de livres à domicile, rencontres intergénérationnelles, cinéma partagé, voisin'âge, repas part'âge, animations à la bibliothèque, animations dans le cadre de la Semaine bleue. Le conseil général et les associations caritatives (Secours populaire, Secours catholique et Croix Ruge) sont fortement impliquées dans le projet. À Aix-les-Bains, les personnes de plus de 75 ans représentent 12% de la population.
Ce projet a été présenté en collectif santé le 13 janvier 2011.

Contexte et description de l'action

Voir le support de présentation ci-après.

Précisions complémentaires apportées en séance concernant les actions déployées dans le projet Accord'âge.

- Portage de livres à domicile : l'action est réalisée par des bénévoles du réseau associatif. Le livre est utilisé comme prétexte à la rencontre.
- Animations de proximité : l'objectif est de recréer des liens sociaux dans le lieu de vie en favorisant les relations de voisinage. Une professionnelle est en charge d'animer des temps de rencontres conçus à partir des centres d'intérêt des personnes.
- Semaine bleue : un partenariat avec l'ASV est en cours pour le montage d'une journée prévention santé en direction des seniors pour 2011 (dépistages, sécurité routière, citoyenneté…)
- Repas partagés : l'action touche davantage les personnes de plus de 75 ans. Une réflexion est en cours concernant les jeunes retraités en perte de liens sociaux. Le projet devrait s'appuyer sur l'échange de savoirs.
- Rencontres intergénérationnelles : le projet est travaillé en lien avec le service jeunesse et bénéficie de 4 volontaires en service civique d'Unis-Cité. Par ailleurs, le projet « Passeurs de mémoire » mis en oeuvre par Unis-Cité au niveau national, est déployé dans ce cadre à Aix-les-Bains. *En savoir plus : http://www.passeursdememoire.fr/projet/index*
- Un bus est affrété pour accompagner les personnes âgées vers les activités extérieures (cinéma, repas partagés…).
- Au-delà des actions, un important travail de veille est mené. Il s'agit d' « aller-vers » les personnes âgées les plus isolées, non repérées par les services : repérage de toutes les personnes âgées à partir des listes électorales, passation d'un questionnaire auprès des 3500 personnes âgées de plus de 75 ans d'Aix-les-Bains, mise en place de relais sur les quartiers.

Eléments de discussion suscités par la présentation de cette expérience

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL & URBAIN
4, rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cédex 08 - Tél. 04 78 77 01 43 Fax. 04 78 77 51 79 - crdsu@crdsu.org - crdsu.secretariat@free.fr
SIRET 415 021 377 000 15 - APE 9499Z

- L'intérêt de ce projet repose sur son approche globale de la question de l'isolement des personnes âgées. Deux types de réseaux sont travaillés via les différentes actions : le réseau primaire (voisinage), le réseau secondaire (professionnels).
- Le livre est ici choisi comme média, prétexte pour établir la relation, « aller-vers » les personnes les plus isolées. Autour du livre se crée l'échange. En justifiant la visite au domicile, l'action permet également la veille. Néanmoins, le livre n'est peut-être pas le média le plus adapté pour établir la relation avec des personnes âgées migrantes, maîtrisant mal le français. À Saint Etienne, le choix s'est porté sur le portage de repas froids à domicile. À Lyon, un projet est en cours pour répondre aux problématiques de plus en plus importantes de santé (physique, mentale) des personnes d'origine étrangère vieillissantes. Un réseau d'hommes maghrébins volontaires et formés a été constitué pour rendre visite à d'autres hommes maghrébins ayant des problèmes de santé. Dans tous les cas, il est souligné l'importance du temps que peuvent consacrer les visiteurs aux personnes. Cela suppose un engagement fort et la formation des accompagnateurs ou bénévoles.
- La mobilité des personnes âgées est travaillée sous plusieurs angles. À Saint-Étienne, comme à Aix-les-Bains, un mini-bus est affrété pour accompagner les personnes vers les rencontres 3ème âge. À Lyon 8ème, « Mobiseniors » est un système de transport à la demande dont le prix est assez symbolique. Ces expériences supposent une logistique et un coût financier à pérenniser dans le droit commun. À Feyzin, un agent de convivialité recruté en mars 2011, aura pour mission l'accompagnement aux déplacements. La prévention routière fait l'objet d'un travail à Bourgoin-Jallieu : des cours de code et de conduite sont proposés aux personnes âgées. Des actions sont également réalisées pour familiariser les personnes âgées ne pouvant plus conduire avec le réseau de transport en commun.
- La lutte contre l'isolement des personnes âgées peut être travaillée en partenariat avec le service jeunesse, comme c'est le cas à Aix-les-Bains, dans une perspective intergénérationnelle.
- D'autres exemples d'actions initiées par les ASV en direction des personnes âgées ont été cités : atelier de cuisine inter-générationnel à Feyzin, prévention des accidents de la vie courante à Aix-les-Bains, travail sur l'image de soi avec une esthéticienne dans le cadre d'un « atelier mode » à Feyzin.

Loisirs. Pour séduire la tranche des 55-65 ans, la ville a modifié son offre de services en direction des seniors, sans toutefois négliger les attentes des plus de 65 ans.

Seniors : le coup de jeune !

Prendre du plaisir et rester dynamique, voici le leitmotiv des jeunes seniors de 55-65ans. Très actifs, ils attendent de la Ville des activités conviviales toniques et surtout variées. Ils représentent un public exigeant au bon sens du terme. Satisfaire ces jeunes seniors constitue un challenge essentiel pour la municipalité qui a largement revu son offre de services pour les séduire. Ainsi, depuis peu, la country est au programme du Bel âge *« et la country, ça cartonne ! »*, raconte avec enthousiasme Corinne Hochart, une des animatrices, *« une cinquantaine de personnes dansent régulièrement et il y a de plus en plus de monde ! Si ça continue, on va devoir créer un deuxième groupe de country… Il faut dire qu'il y a de l'ambiance ! Et les gens sont motivés ! Hier, il y avait une journée bonheur et les seniors ont dansé tout l'après-midi. Aujourd'hui, ils sont quand même là pour la country ! »* Au sein de ce qui était auparavant appelé les clubs du troisième âge, les activités physiques ont, elles aussi, évolué :en plus des séances vélo des mardi et mercredi matin et de la séance marche du jeudi matin. Une journée complète de randonnée a d'ailleurs été organisée le 25 août dernier au Mont noir. *« Une belle journée de balade avec la visite des jardins de la villa du Mont noir et beaucoup de convivialité »*, raconte Philippe Dumoulein, animateur. D'ailleurs, devant le succès de cette journée, une excursion vélo avait été programmée à Lille en septembre mais annulée au dernier moment pour cause de pluie. Ce n'est que partie remise, *« la journée sera reprogrammée au printemps prochain »* souligne Philippe. En plus des activités physiques, des ateliers de pratiques artistiques et culturelles sont proposés depuis peu

La country cartonne

aux seniors : des cycles courts pour découvrir la home déco, le modelage de la terre, les retouches photos avec Photoshop, la généalogie, etc. Ces activités "tendances" répondent aux demandes des jeunes seniors et représentent pour eux l'occasion d'aborder de nouvelles pratiques artistiques dans une ambiance résolument détendue (le détail des ateliers est précisé dans l'encart ci-dessous). Ces nouvelles activités proposées aux seniors sont venues compléter la gamme des traditionnelles séances de couture, tricot, peinture sur soie et initiation à Internet. Ces dernières activités, plus classiques, répondent, davantage aux souhaits des plus de 65 ans; c'est pour cela qu'elles ont été maintenues. En effet, l'idée est de satisfaire un maximum de seniors et de répondre à la plupart de leurs aspirations sans privilégier les uns au détriment des autres. En plus de la pléthore d'activités destinées aux 55 ans et plus, la Ville a instauré depuis l'année dernière les Journées Bonheur qui connaissent un succès croissant. Au nombre de 6 par an : elles rassemblent les seniors armentiérois pour une partie de pétanque, un spectacle ou une manifestation. Et elles sont particulièrement fréquentées : le Banquet de Noël a rassemblé 364 personnes le 15 décembre dernier aux salons Kennedy pour un repas gastronomique et 236 personnes sont venues à Fruges en mai dernier pour un repas dansant et un spectacle patoisant. La prochaine Journée Bonheur, qui sera la cinquième de l'année 2010, se déroulera au Vivat le 16 octobre et proposera 'Leprince Igor' par le ballet russe de Paris. Des tarifs privilégiés sont accordés aux membres de l'association Bel âge et aux détenteurs du passeport Vivacité.

Les ateliers de pratiques artistiques et culturelles

- **Photo avec Vincent Schricke.**

Lors de cette nouvelle session, acquérez les bases des corrections et retouches numériques, avec Photoshop. Mardis 9, 16, 23, 30 novembre, 7, 14 décembre de 13h30 à 15h30 – aux Ateliers Brossolette – 23, avenue Brossolette + Visite guidée du Salon de la Photo du Club Léo Lagrange mardi 19 octobre 13h30 salle Carnot.

- **Home déco avec Véronique Hoezelle.**

Mardis 19 octobre, 9, 16, 23, 30 novembre de 9h30 à 12h. Aux Ateliers Brossolette – 23, avenue Brossolette.

- **Terre avec Véronique Bleuet.**

Initiation au modelage.
- 1er groupe : mardi 2 novembre 9h-12h / 13h-17h, mercredi 3 novembre 9h-12h et mardi 21 décembre 9h-12h.
- 2e groupe : mardi 21 décembre 14h-17h, mercredi 22 décembre 9h-12h / 13h-17h, samedi 22 janvier 9h-12h.

Aux Ateliers Arts Plastiques – Ancienne école Paul Bert, rue Paul Bert.

- **Généalogie avec l'équipe du service municipal des archives**

Des séances d'initiation, pour découvrir les ficelles de la recherche généalogique. Samedis 20, 27 novembre, 4, 11 décembre – de 9h30 à 11h30 - Maison Debosque (ancienne bibliothèque), 29 rue Jean Jaurès

A noter : cet atelier est ouvert à tous, sans condition d'âge.

Inscriptions préalables obligatoires à la Direction des Affaires Culturelles et de l'Animation - Maison Debosque (ancienne bibliothèque) 29 rue Jean Jaurès. 03.61.76.08.47. culture@ville-armentieres.fr

Festivités. A l'occasion de la semaine bleue, la Ville propose aux seniors de partager des moments privilégiés et de découvrir gratuitement les ateliers de pratiques artistiques et sportives.

La semaine bleue : l'occasion d'essayer les activités artistiques et sportives

Cette année, la semaine bleue débute samedi 18 octobre pour s'achever dimanche 24 octobre. Destinée à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des seniors à la vie économique, sociale et culturelle, la semaine bleue permet aussi aux associations de mettre en valeur leurs réalisations et projets. A Armentières, la semaine bleue dure… un mois ! Et cela, pour deux raisons : d'abord, le programme des découvertes et manifestations est trop dense pour se concentrer sur une seule semaine, ensuite, le délais rallongé permet aux seniors d'assister à un maximum d'activités et de spectacles. Ainsi, la Ville propose les 2 et 3 octobre, en partenariat avec l'association Bel âge, une série d'ateliers de découvertes d'activités proposées tout au long de l'année : country, home déco, sports, seynettes patoisantes, décorations florales, tricot. Les adhérents de l'association Bel âge exposeront leurs œuvres pour montrer aux visiteurs leur savoir-faire. Samedi 16 octobre, une 5e Journée Bonheur sera placée sous le thème des ballets russes avec le spectacle "le prince Igor" au Vivat. De plus, les adhérents de l'association Bel âge pourront

Participation gratuite aux ateliers

découvrir la classe-musée Notardonoto à Villeneuve d'Ascq : une classe typique de l'après-guerre ou les visiteurs s'installent sur les bancs de bois pour tracer à la plume la dictée du certificat de 1945. La participation à toutes les activités de la semaine bleue est évidemment libre et gratuite, à l'exception de la Journée Bonheur avec les ballets russes au Vivat et de la visite à la classe-musée Notardonoto. Le foyer logement participe, lui aussi, à la semaine bleue en organisant une après-midi dansante mardi 19 octobre a 15h et un loto mercredi 20 a 14h30. Jeudi 21 octobre, il propose une animation musicale avec un joueur d'orgue de barbarie à 15 h et organise le samedi 23 octobre des journées portes ouvertes à partir de 10h pour faire connaitre la structure aux personnes intéressées. La semaine bleue constitue donc le moment idéal pour découvrir ou redécouvrir toutes les activités proposées pour les seniors à Armentières. Danse, sculpture, peinture, marche… Dès 55 ans, n'hésitez pas à franchir la porte des ateliers, vous y trouverez assurément une activité qui vous permettra de vous épanouir.

La semaine bleue : le programme.

SAMEDI 2 OCTOBRE
14h/18h Salle Carnot
Journées portes ouvertes
Présentation des ateliers

DIMANCHE 3 OCTOBRE
10h/18h Salle Carnot
Journées portes ouvertes
Présentation des ateliers
Apéritif - Restauration
Spectacles divers 11h / 18h

JEUDI 7 OCTOBRE
9h15 à 11h Club de Messines
Sport " Marche"

MARDI 12 OCTOBRE
13h30 Maison du Temps libre
Après-midi récréatif
Jeux divers

SAMEDI 16 OCTOBRE
15h30 Vivat
5e Journée Bonheur
spectacle Ballets Russes

du 18 au 23 OCTOBRE
14h/17h tous les Clubs
Journées portes ouvertes
Présentation des ateliers

MARDI 19 OCTOBRE
15h Foyer - Logement
après-midi dansante

MERCREDI 20 OCTOBRE
15h Foyer - Restaurant
Loto

JEUDI 21 OCTOBRE
12h Neuve Eglise
Repas Dansant

JEUDI 21 OCTOBRE
15 h Foyer - Logement
animation musicale avec
un joueur d'orgue de barbarie

SAMEDI 23 OCTOBRE
10h à 17h Foyer - Logement
Exposition et portes ouvertes

MARDI 26 OCTOBRE
14h Villeneuve d'Ascq
Notardonoto
Découverte de la classe musée

en chiffres…

10% La progression fulgurante du nombre d'adhérents à l'association Bel âge en 2010. Au 15 septembre 2010, ils sont désormais 529 adhérents contre 482 au 31 décembre 2009.

374 seniors possèdent le passeport Vivacité qui leur offre avantages financiers et initiations gratuites.

40 partenaires pour le passeport Vivacité (restaurants, commerces, associations, etc.).

50 personnes environ suivent le cours de country. Et ce chiffre ne cesse de progresser…

Bon plan. Le Passeport Vivacité permet aux seniors de bénéficier d'avantages pour des activités de loisirs et d'offres promotionnelles chez de nombreux commerçants.

Passeport Vivacité : la carte des bonnes affaires !

Avec 379 inscrits et 40 partenaires, le passeport Vivacité s'installe dans les bons reflexes économiques des seniors et connait bien plus qu'une simple reconnaissance d'estime. Le produit plait et ceux qui l'ont essaye ne peuvent plus s'en passer : *« C'est vraiment intéressant ! Demain, je vais au boulodrome pour la Journée Bonheur et je ne paye que 6 euros au lieu de 9. Je suis déjà allée deux fois au restaurant et on à eu 10% de remise. La prochaine étape, ce sera les magasins d'habillement. Je vais regarder dans la liste des magasins partenaires et aller faire un tour… »*, explique Alphonsine Gourdin. Il est vrai que ce passeport Vivacité, acquis pour la modique somme de 3 euros et d'une validité de 3 ans, est 'rentabilise' des la première participation à une manifestation ou au premier déjeuner dans un restaurant participant. L'offre de loisirs est aussi particulièrement étoffée pour les détenteurs du passeport : grâce à un partenariat avec le Vivat, les personnes non imposables ne payent que 6 € pour les spectacles en catégorie à et 12 € pour les spectacles en catégorie B. Tous les détenteurs du passeport Vivacité bénéficient également d'une présentation VIP de la saison 2011, le 19 octobre à 15h. A cela s'ajoute une offre exceptionnelle dimanche 13 février 2011 à 17h : le concert violon et accordéon avec Bogdan Nesterenko et Stéphane Stalanowski est propose à seulement 6 €. Du cote de l'offre culturelle encore, le passeport Vivacité offre 50% de réduction sur les inscriptions aux ateliers de pratiques artistiques (photos, home déco, généalogie et modelage). De plus, les détenteurs de la carte bénéficient de 10% sur leur addition dans de nombreux restaurants ou d'un café gourmand gratuit, selon les établissements. De même, de nombreuses boutiques proposent des réductions de 10% sur la totalité des achats ou des bons d'achats allant jusqu'a 14 euros. Cette précieuse carte apporte encore de nombreuses autres offres : n'hésitez pas à vous procurer le fascicule explicatif disponible à l'accueil de l'hôtel de ville et au service seniors de la mairie.

Service Seniors - 29, rue Jean Jaurès
03.61.76.08.44
seniors@ville-armentieres.fr

Les valeurs humaines : trop souvent oubliées

Chère Armentiéroise, cher Armentiérois,

Dans quelques semaines, j'aurai l'occasion au nom de l'équipe municipale de présenter le lancement de notre Agenda 21. Ce rendez-vous du 21e siècle consiste à dresser le bilan et les perspectives de nos actions, initiatives ou projets qui s'inscrivent dans le développement durable de notre ville. La prise en considération de la préservation de notre planète et la recherche d'une gestion économe de nos ressources, respectueuse de l'environnement y sont déclinées en objectifs et moyens. La dimension humaine est au centre de cette démarche. Le progrès social, le vivre ensemble, l'avenir des jeunes comme le respect et l'accompagnement des anciens, par exemple, fabriquent de la cohésion sociale et de la cohérence de développement d'une ville et de la société. Une vision écologique et environnementale doit se conjuguer avec une vision humaniste et sociale. C'est l'enjeu et l'ambition de cette démarche concrète et pratique qui donnera lieu d'ailleurs à une large concertation.

Propreté

La propreté et le cadre de vie comptent parmi les priorités d'un Agenda 21. La Ville s'est dotée d'un plan propreté qui allie l'implication des agents sur le territoire, la mécanisation des outils de nettoyage, mais qui n'a d'intérêt qu'avec le soutien et le civisme des habitants. Mais ce n'est pas parce que des agents municipaux participent au quotidien à la propreté de la ville qu'il faut jeter plus, trier moins et ne pas les respecter, les agents comme les Armentiérois. Le respect de soi commence par le respect des autres. Dans quelques jours, s'intensifieront les actions de prévention et de sanction des incivilités en matière de propreté. Nous essayons, avec Lille métropole communauté urbaine, d'améliorer les services publics de collecte et de traitement. Ainsi, La Communauté réfléchit à un service des encombrants à la carte pour faire disparaître de nos rues les immondices les jours de collecte. Pourtant, nous assistons ici ou là à des comportements individuels irrespectueux de notre environnement. Dépôts clandestins, trottoirs délaissés et non entretenus, fils d'eau et caniveaux encombrés, … Il faut rappeler que tout habitant est responsable de la propreté de son trottoir et de l'enlèvement de ses encombrants et de ses détritus. Si on aime son chien, alors on fait en sorte qu'il ne soit pas considéré comme indésirable sur un trottoir… Si on aime sa ville, on ne jette pas dans un coin des détritus ou encombrants alors que les méthodes de collecte existent.

Politique Senior

L'humain est et reste ainsi au cœur de nos stratégies et de nos actions. Alors que nous connaîtrons bientôt notre « mois bleu » en l'honneur des Aînés, nous faisons un zoom, dans ce numéro d'Armentières le Journal sur notre politique en faveur des seniors, innovante et ambitieuse. Avec la carte Vivacité, les Journées Bonheur, l'ouverture de nouveaux ateliers d'animation et de loisirs, le dynamisme de l'association « Bel Age », ou les multiples initiatives du CLIC que j'ai l'honneur de présider, nous démontrons que sommes à l'écoute et à la disposition de nos Aînés. Poursuivant et améliorant les politiques engagées par mes prédécesseurs (repas à domicile, foyer restaurant, transport… hébergement en résidence….) et au nom des valeurs humaines que je viens de décliner : respect, reconnaissance, solidarité et… mémoire. Telles sont de belles motivations pour accompagner et mieux aider encore les aînés à vivre ensemble.

Politique Jeunesse

Dans le même ordre d'idées, nous travaillons à la préparation d'un vaste programme d'actions en faveur de la jeunesse afin d'amplifier les chances de réussite et d'insertion dans la vie et la ville. Jamais le taux de chômage des jeunes dans notre ville n'a été aussi élevé par rapport au taux de chômage moyen. Jamais la précarité des emplois en leur direction n'aura été si forte. Jamais l'éducation, la formation appliquée, comme leurs perspectives de débouchés n'auront été si maltraitées. Animations culturelles et sportives, formations scolaires et professionnelles, attractivité de notre territoire constitueront les leviers actionnés afin d'accompagner notre jeunesse qui ne demande qu'à exprimer ses capacités et son ambition.

Le Maire, Bernard HAESEBROECK